

PROCÈS-VERBAL

Assemblée du conseil municipal
DU LUNDI 24 AOÛT 2026

Chantal Rossi
Présidente du conseil

M^e Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal

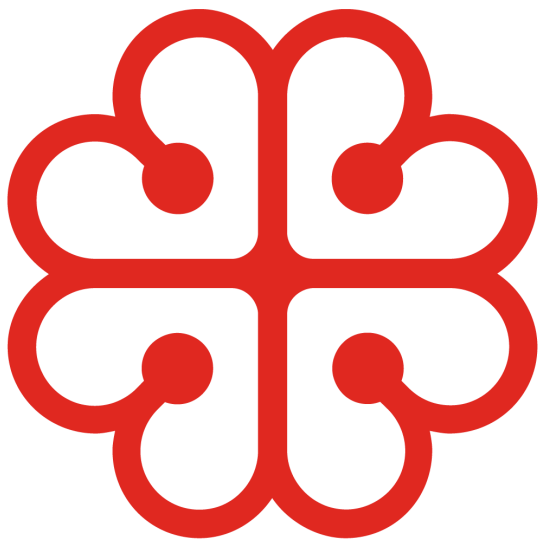


TABLE DES MATIÈRES

Séance du 24 août 2026, 13 h

- Présences 3
- 02 – Période de questions des membres du conseil..... 4
- 03 – Ordre du jour et procès-verbal..... 5
- 04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif 6
- 05 – Dépôt des résolutions de conseils d’arrondissement 6
- 06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil 7
- 07 – Dépôt..... 7
- 15 – Déclaration / Proclamation 7
- 07 – Dépôt (suite) 17
- 08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil 18
- 11 – Dépôt de pétitions..... 19
- 80 – Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation 19

Séance du 24 août 2026, 19 h

- Présences 75
- 01 – Période de questions du public 75
- 51.03 – Nomination / Désignation 80
- 65 – Motion des conseillers..... 80

Séance du 25 août 2026, 9 h 30

- Présences 86
- 01 – Période de questions du public 87
- 02 – Période de questions des membres du conseil..... 89
- 7.08 - Dépôt (suite)..... 90

Séance du 25 août 2026, 14 h

- Présences 91
- 7.08 - Dépôt (suite)..... 91
- 80 – Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation 92
- 20 – Affaires contractuelles..... 102
- 30 – Administration et finances 121
- 41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement..... 129
- 42 – Adoption de règlements 134
- 43 – Avis de motion, présentation et adoption d’un projet de règlement et procédure nécessaire 135
- 44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d’urbanisme..... 139
- 46 – Toponymie et voies publiques 140
- 51 – Nomination / Désignation 142
- 65 – Motion des conseillers..... 143
- Fin de l’assemblée..... 148

Annexe – Point 7.02

- Intérêts pécuniaires 2026..... 149



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 août 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 août 2026 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pausé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong (**par téléconférence**)

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES
DU CONSEIL :**

Alba Zuniga Ramos et Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

Alain Dufort, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

La présidente du conseil municipal rend ensuite hommage à André Bertelet, ancien élu montréalais décédé le 14 juillet dernier, en soulignant son engagement au service de la collectivité et son rôle dans la démocratisation de la gouvernance municipale. Elle rappelle notamment qu'André Bertelet est devenu en novembre 1986 le premier président du conseil municipal de Montréal, contribuant à rapprocher les institutions des citoyens et citoyennes et à favoriser la participation citoyenne lors des séances du conseil. Enfin, elle souligne l'importance de son apport à l'évolution des pratiques démocratiques montréalaises et transmet les condoléances du conseil à sa famille et à ses proches.

Par la suite, elle demande d'observer une minute de silence.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois d'août, dont :

- 31 juillet au 9 août : Fierté Montréal
- 9 août : Journée internationale des peuples autochtones
- 12 août : Journée internationale de la jeunesse

- 23 août : Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'août et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

- Diana Varela, Alan DeSousa et Soraya Martinez Ferrada

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, la conseillère Nancy Blanchet et la présidente du conseil, Chantal Rossi, prennent la parole, à tour de rôle, pour souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur général de la Ville, Alain Dufort.

02 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 14, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de :</u> Ericka Alneus	Est-ce que l'Administration est en faveur de la motion inscrite au point 65.02 du présent ordre du jour? / Est-ce que l'Administration va demander aux personnes à la tête des cinq partis politiques à l'élection provinciale de l'automne de conserver le tunnelier Lisette?
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
<u>Question de :</u> Marie Plourde	Demande l'opinion de l'Administration concernant la redirection des personnes en situation d'itinérance vers d'autres arrondissements et questionne ce geste / Reformule sa question
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
<u>Question de :</u> Véronique Fournier	Dans les arrondissements, comment maintenir la qualité des services à la population dans un contexte de réduction des effectifs? / Reformule sa question en demandant plus précisément s'il y aura des coupes de services à l'échelle locale, en arrondissement
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
<u>Question de :</u> François Limoges	Dans les arrondissements, questionne les compressions demandées dans les effectifs / Souhaite qu'il y ait une reconnaissance des différences entre les unités d'affaires qui ne sont pas toutes égales en matière de services à la population
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
<u>Question de :</u> Carla Beauvais	Est-ce que l'Administration va demander au gouvernement du Québec un moratoire sur les interpellations policières discrétionnaires? / Suggère l'abrogation de certains règlements qui permettent le profilage racial et social
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
<u>Question de :</u> Maeva Vilain	Est-ce que l'Administration va demander à Tennis Canada de revoir son projet de modernisation des installations incluant un nouveau stade afin qu'il intègre, notamment, davantage d'espaces végétalisés au parc Jarry? / À quel moment l'Administration va demander à Tennis Canada de revoir son projet?
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Christine Black	
<u>Question de :</u> Émilie Brière	Quartier Namur-Hippodrome : est-ce que l'Administration peut confirmer le ratio de logements hors marché dans le quartier Namur et pourquoi dans le cas du premier projet présenté de 1200 logements au quartier Namur-Hippodrome ce ratio est à 0 %?
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun Stephanie Valenzuela	

À 13 h 45,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de :</u>	Souhaite des garanties pour les logements hors marché dans le quartier Namur-Hippodrome
Émilie Brière	

Réponse de :
Stephanie Valenzuela

<u>Question de :</u>	Est-ce que l'Administration reconnaît la mobilisation citoyenne dans l'arrondissement de Lachine visant de futures consultations publiques en ce qui a trait au projet de baignade en eau libre dans cet arrondissement? / Est-ce que l'Administration s'engage à mandater l'Office de consultation publique de Montréal à ce sujet?
Olivier Demers-Dubé	
<u>Réponse de :</u>	
Julie-Pascale Provost	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 54.

À 13 h 54, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 54, la présidente du conseil appelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0735

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 août 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en y retirant les points 15.02 et 42.03.

Adopté à l'unanimité.

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier le point 80.01 (65.01) vers 15 h 15, le point 51.03 vers 20 h 30 et le point 65.01 vers 20 h 45.

CM26 0736**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2026, à 13 h**

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 août 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 55, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026
 - 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026
 - 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026
-

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 13 h 56, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 05.01 Résolution CA26 210112 du conseil d'arrondissement de Verdun - Motion pour l'exclusion des coopératives d'habitation du projet de loi 20 - *Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation* (Loi 20)
 - 05.02 Résolution CA26 210135 du conseil d'arrondissement de Verdun - Motion visant la réalisation d'un projet structurant de logements hors-marché et de services pour la communauté sur le site du stationnement Ethel
 - 05.03 Résolution CA26 19 0137 du conseil d'arrondissement de Lachine - Motion contre la violence et la haine envers les femmes
 - 05.04 Résolution CA26 19 0138 du conseil d'arrondissement de Lachine - Motion en soutien au SPVM suite à la fusillade dans Côte-des-Neiges
-

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 13 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Claude Pinard à Martine Musau Muele, relativement à sa question au point 80.01 (30.12) de l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2026

07 – Dépôt

À 13 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2026, à 16 h
- 07.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)
- 07.03 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM26 0391

CM26 0737

Dépôt du document « Plan climat 2020-2030 - État d'avancement avril 2026 »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le document « Plan climat 2020-2030 – État d'avancement avril 2026 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1260563001

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 05, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, annonce l'étude des points 15.01 et 15.03 à 15.05 avant de poursuivre les points restants à la rubrique « 07 – Dépôt ».

CM26 0738

Déclaration en mémoire de l'agent Mohamed Lamine Benredouane et de Michel Mizrahi, décédés lors de la fusillade du 22 juin 2026 à Côte-des-Neiges

Attendu que, le 22 juin 2026, un homme a ouvert le feu dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et que l'agent de police Mohamed Lamine Benredouane est décédé dans l'exercice de ses fonctions;

Attendu que, lors de ce tragique événement, l'agent Benredouane a fait le sacrifice ultime dans un geste de courage et de dévouement visant à protéger la population montréalaise ainsi que sa partenaire, une policière grièvement blessée lors de la fusillade;

Attendu que l'agent Benredouane était un père de famille qui avait choisi de consacrer sa vie à sa communauté qu'il a servie avec intégrité, loyauté et générosité;

Attendu que l'agent Benredouane est le premier agent du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) décédé en service depuis 2002;

Attendu que M. Michel Mizrahi a également été atteint mortellement par le tireur alors qu'il tentait courageusement de prêter main-forte à l'agent Benredouane et à sa partenaire, posant ainsi un geste de grande bravoure et de solidarité qui mérite d'être souligné et honoré;

Attendu que M. Michel Mizrahi, un père de famille et membre profondément engagé de la communauté juive montréalaise, était reconnu pour son sens du dévouement, sa générosité et son désir constant de venir en aide aux autres;

Attendu que la fusillade survenue à Montréal dans le quartier Côte-des-Neiges constitue une tragédie qui marquera l'histoire de la métropole, et que l'intervention courageuse et altruiste de l'agent Mohamed Lamine Berendouane, de sa partenaire, du sergent Xavier Gaumond et de nombreuses policières et nombreux policiers du SPVM dépêchés sur les lieux commande le plus profond respect et la plus vive reconnaissance;

Attendu que les policiers et policières font le choix d'un métier qui comporte d'immenses risques et qu'ils et elles acceptent quotidiennement de s'exposer au danger afin d'assurer la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, faisant preuve d'un engagement exceptionnel au service de la population;

Attendu que la Ville de Montréal est une ville de paix fondée sur la bienveillance et la solidarité où la violence n'a pas sa place et qu'elle pose des gestes concrets pour prévenir la violence et la combattre activement.

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Alexandre Teodoresco
Sonny Moroz
Milany Thiagarajah
Émilie Brière
Soraya Ferrada-Martinez
Claude Pinard
Christine Black
Caroline Braun
Aref Salem
Julien Hénault-Ratelle
Alexandre Devaux-Guizani
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Thérault-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Giovanni Rapanà
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele

François Limoges
Sarah V. Doyon
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Carla Beauvais
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Maeva Vilain
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- rende hommage à l'agent Mohamed Lamine Berendouane qui est décédé pour protéger la population montréalaise, et s'engage à perpétuer sa mémoire pour que son courage et son sacrifice ne soient jamais oubliés;
- 2- offre ses plus sincères condoléances à la famille de l'agent Benredouane, à ses proches ainsi qu'à ses consœurs et confrères du SPVM;
- 3- offre également ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Michel Mizrahi, un citoyen engagé et apprécié dans sa communauté qui est décédé lors de la fusillade;
- 4- salue le courage, la force et le dévouement de la policière grièvement blessée lors de la tragédie, du sergent Xavier Gaumond ainsi que de tous les policiers et de toutes les policières du SPVM;
- 5- condamne tout acte et toute forme de violence, et qu'elle réitère être une ville de paix où le respect et l'ouverture à l'autre sont des valeurs fondamentales;
- 6- poursuive ses efforts pour contrer la violence et protéger la sécurité des Montréalaises et des Montréalais.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, Mme Valenzuela rend hommage à l'agent Mohamed Lamine Benredouane et met en lumière le courage ainsi que le sens du devoir dont font preuve les policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Elle offre ses condoléances à sa famille, à ses proches et à ses collègues.

La conseillère indique que la tragédie du 22 juin a profondément marqué Montréal et souligne que l'agent Benredouane a perdu la vie alors qu'il protégeait la collectivité. Elle salue également la bravoure de sa partenaire, de ses collègues et de M. Michel Mizrahi, qui a perdu la vie en tentant de porter secours.

En terminant, Mme Valenzuela remercie les membres du poste de quartier 26, ainsi que l'ensemble des policiers et policières pour leur engagement quotidien et leur dévouement envers la population.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement à la conseillère Émilie Brière, à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus puis, à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

Dans le même esprit, la conseillère Émilie Brière relate que, dans les jours suivant le 22 juin, plusieurs membres de la communauté juive se sont rendus sur la tombe de l'agent Benredouane pour y déposer des fleurs et s'y recueillir. À ses yeux, cet élan de solidarité témoigne de la force de la communauté face à la douleur.

Elle estime également que la guérison collective demeure essentielle, particulièrement dans le quartier Côte-des-Neiges, durement éprouvé par les événements. Selon Mme Brière, la mobilisation observée constitue un témoignage éloquent de la résilience de la population montréalaise.

Prenant la parole à son tour, Ericka Alneus, cheffe de l'Opposition officielle, offre ses condoléances aux familles des deux victimes. Elle précise que M. Mizrahi a consacré sa vie au service de sa communauté religieuse, tandis que l'agent Benredouane a servi la population montréalaise au sein du SPVM. Elle transmet un message de courage à la policière blessée lors de cette tragédie.

S'adressant aux familles, elle déclare que les deux victimes incarnent ce que Montréal a de meilleur.

Ensuite, la mairesse de Montréal présente ses plus sincères condoléances aux familles, aux proches et à toutes les personnes touchées par ce drame. Elle affirme qu'il est difficile d'imaginer l'ampleur de la douleur causée par une telle perte et réaffirme que Montréal pleure aujourd'hui deux des siens. Elle invite également la population à se souvenir de leur parcours, de leur engagement et du sacrifice qu'ils ont consenti au service de leur communauté.

La mairesse de Montréal insiste sur le fait que M. Mizrahi et l'agent Benredouane ont consacré leur vie aux autres et qu'ils laissent un héritage de générosité, de dévouement et d'engagement. Selon elle, leur mémoire continuera d'inspirer la collectivité montréalaise.

Au nom de la Ville de Montréal, la mairesse de Montréal remercie les familles de leur présence et de leur courage dans cette terrible épreuve. Elle leur assure que la Ville de Montréal est solidaire de leur deuil et préservera la mémoire des victimes.

En terminant, elle souhaite inviter les membres du conseil et les personnes présentes à observer un moment de recueillement en leur mémoire.

La présidente du conseil invite l'assemblée à se lever afin que les membres se recueillent en silence à la mémoire des victimes.

Enfin, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM26 0739

Déclaration pour réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal dans la lutte contre les féminicides et la violence conjugale

Attendu que deux féminicides sont survenus dans le district de Saint-Michel et le district de François-Perrault, les 15 et 17 août 2026, lors desquels sont décédées Leakkhena Seng, 44 ans, et Kerline Jean, 41 ans, en moins de 72 heures;

Attendu que cinq féminicides ont été perpétrés à Montréal depuis le début de l'année 2026;

Attendu que les femmes sont toujours plus nombreuses à subir des violences, à vivre dans la pauvreté et à gagner un salaire inférieur malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, immigrantes, réfugiées, handicapées, aînées, autochtones ou issues des communautés 2SLGBTQIA+ sont davantage exposées aux discriminations systémiques;

Attendu que la violence fondée sur le genre demeure une réalité qui touche les femmes de tous les milieux et qu'elle affecte particulièrement les femmes vivant des situations de vulnérabilité;

Attendu que le féminicide constitue la manifestation la plus extrême de la violence fondée sur le genre et qu'il représente une atteinte fondamentale aux droits, à la sécurité et à la dignité des femmes;

Attendu que le Québec connaît en 2026 une accélération préoccupante du nombre de féminicides, rappelant l'urgence de renforcer les actions de prévention et de protection envers les femmes à risque;

Attendu que les maisons d'hébergement, les organismes communautaires et les ressources de première ligne jouent un rôle essentiel dans la protection des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;

Attendu que plus de la moitié des demandes d'hébergement adressées à SOS Violence conjugale ne peuvent être comblées faute de places et que les maisons d'hébergement de la région de Montréal doivent refuser une proportion importante des demandes admissibles;

Attendu que la sécurité des femmes est un enjeu qui touche directement les citoyennes et les citoyens de tous les quartiers de Montréal, sans exception;

Attendu que la Ville de Montréal, par l'entremise de ses services, de ses arrondissements, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de ses partenariats communautaires, dispose de leviers importants pour contribuer à prévenir la violence conjugale et soutenir les victimes.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Josué Corvil
Carla Beauvais
Soraya Ferrada-Martinez
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Julien Hénault-Ratelle
Alexandre Devaux-Guizani
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Stephanie Valenzuela
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Maeva Vilain
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- condamne avec la plus grande fermeté les féminicides survenus à Montréal depuis le début de l'année, et plus largement, les 13 féminicides commis au Québec en 2026, notamment ceux des 15 et 17 août 2026 dans les districts de Saint-Michel et de François-Perrault et offre ses condoléances aux familles et aux proches des victimes, tout particulièrement aux enfants touchés par ces tragédies;
- 2- reconnaisse le caractère systémique de la violence fondée sur le genre, dont le féminicide en est la manifestation la plus extrême;
- 3- mandate la Commission de la sécurité publique à dresser un état des lieux des pratiques du SPVM en matière de violence conjugale et de féminicides pour mieux outiller et soutenir les membres du corps policier, de tenir une consultation publique avec les organismes communautaires, maisons d'hébergement et tables de concertation concernés, et d'évaluer la faisabilité d'étendre à tous les arrondissements une démarche inspirée du Plan d'action collectif en violence conjugale de Montréal-Nord;
- 4- interpelle formellement le gouvernement du Québec afin qu'il finance la création de places d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, au-delà des sommes déjà annoncées pour la consolidation des maisons existantes;
- 5- que cette déclaration soit transmise au ministre de la Sécurité intérieure du Québec, à la ministre responsable de la Condition féminine du Québec, à la direction du Service de police de la Ville de Montréal, au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, à la Table de concertation en violence conjugale de Montréal ainsi qu'à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Caroline Braun, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, Mme Braun indique qu'en date du 13 août 2026, cinq féminicides ont été recensés à Montréal et treize au Québec. Elle met en lumière le rôle essentiel des organismes de première ligne venant en aide aux victimes de violence, tout en déplorant leur sous-financement. À cet égard, 41 000 demandes d'aide de femmes vulnérables auraient été refusées au cours de la dernière année.

De plus, la conseillère observe que le droit de vote des femmes demeure relativement récent au Québec et que leur accès à des fonctions électives, telles que celles de mairesse ou de première ministre, l'est davantage encore. Malgré ces avancées, les femmes demeurent les principales victimes de violence conjugale et selon elle, le féminicide, forme la plus extrême de cette violence, commande une action urgente, ainsi qu'un soutien accru aux ressources de première ligne, particulièrement aux refuges d'urgence.

En conclusion, Mme Braun condamne les féminicides et considère que le sous-financement des ressources d'aide peut contraindre certaines victimes à demeurer dans un milieu violent ou à se retrouver dans une situation encore plus précaire. Elle invite à reconnaître le caractère systémique de la violence faite aux femmes et à renforcer le soutien gouvernemental aux organismes concernés.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement au conseiller Sylvain Ouellet et à la conseillère Carla Beauvais.

Le conseiller Sylvain Ouellet mentionne que la dure réalité des féminicides l'affecte particulièrement, deux féminicides étant survenus dans son district en moins de six mois. Aussi, citant les propos d'une intervenante, il soutient que les services d'urgence interviennent rapidement lors d'un incendie ou d'une situation impliquant un tireur actif, alors qu'une femme craignant pour sa sécurité peut se voir refuser l'accès à un refuge faute de places disponibles. À son avis, ces situations constituent des drames humains inacceptables qui ne devraient pas exister dans une société comme la nôtre.

Puis, la conseillère Carla Beauvais rend hommage à Leakkhena Seng, 44 ans, et Kerline Jean, 41 ans, victimes de féminicides dans le quartier Saint-Michel. Elle déplore que l'attention portée à de tels drames s'estompe rapidement lorsqu'ils surviennent dans certains milieux et juge que ce silence accroît la gravité de la tragédie. Elle évoque également le fait que les enfants de Mme Jean ont été témoins du meurtre de leur mère, une expérience dont les répercussions les suivront toute leur vie. Au-delà du slogan « Pas une de plus », elle affirme qu'il faut briser le silence entourant ces situations et poursuivre les réflexions sur les mesures à mettre en place.

Elle termine en demandant qu'un moment de silence soit observé en leur mémoire.

La présidente du conseil invite l'assemblée à se lever afin que les membres se recueillent à la mémoire des victimes.

Enfin, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM26 0740

Déclaration pour souligner la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition

Attendu que le 23 août 1791 a débuté l'insurrection au cours de laquelle des personnes mises en esclavage à Saint-Domingue, aujourd'hui République d'Haïti, ont revendiqué leur liberté, et que cette insurrection a joué un rôle déterminant dans l'abolition de la traite transatlantique des personnes noires;

Attendu que l'UNESCO a instauré, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée est un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, de racisme, de préjugés, de discriminations raciales et d'injustices sociales tout en constituant un devoir de mémoire essentiel;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, de 2015 à 2024, dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite des Noirs, et qu'une seconde décennie, de 2025 à 2034, a été adoptée reconnaissant que les personnes d'ascendance africaine représentent un groupe distinct dont les droits fondamentaux doivent être promus et protégés;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Déclaration de Montréal sur le vivre-ensemble (2015) et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre (2020);

Attendu que la Ville de Montréal pose des gestes concrets pour mettre en place une administration qui favorise l'équité sous toutes ses différentes formes tout en combattant activement le racisme, les discriminations systémiques et le profilage;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée à ce que les personnes noires soient en sécurité dans la métropole et qu'elles puissent s'y épanouir pleinement, qu'elles soient bien représentées à la Ville et incluses à tous les niveaux de la fonction publique montréalaise;

Attendu que la mosaïque de communautés culturelles qui composent Montréal est l'une de ses plus grandes forces, une richesse à protéger qui la définit et qui fait partie tant de son histoire que de son développement.

Il est proposé par Josué Corvil

appuyé par Ericka Alneus
Carla Beauvais
Martine Musau Muele
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoît Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Stephanie Valenzuela
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian

Youssef Hariri
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
François Limoges
Sarah V. Doyon
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Maeva Vilain
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault
Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition et se montre solidaire envers la communauté noire montréalaise;
- 2- réaffirme sa détermination à lutter contre toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques auxquelles font face les personnes noires, tout en favorisant leur épanouissement social, économique et culturel, et qu'elle continuera de le faire grâce à la mise en place d'un nouveau plan d'action;
- 3- salue le travail essentiel de tous les groupes afrodescendants qui travaillent d'arrache-pied afin de combattre le racisme anti-noirs et faire reconnaître la commémoration de la traite transatlantique des personnes noires.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Josué Corvil pour la présentation de la Déclaration puis, à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus.

D'emblée, le conseiller Josué Corvil souligne la Journée internationale du souvenir de la traite négrière comme un devoir de mémoire qui s'impose face à cette page sombre de l'histoire. Il décrit l'esclavage comme une erreur monumentale ayant déraciné de leur terre natale des millions de personnes africaines pour les soumettre à la servitude et à la violence, tandis que les puissances coloniales ont privilégié leurs intérêts économiques au détriment des valeurs humaines. Il raconte la période où les esclaves ont pris en main leur destin lors de la cérémonie du Bois Caïman, menant à la révolte générale des esclaves dans la colonie française et, finalement, à la création de la première République noire du monde en Haïti, en 1804.

M. Corvil met de l'avant l'importance de la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité et qu'il est essentiel de continuer de s'inspirer des erreurs du passé afin de les corriger et de les réparer. Il termine en remerciant les membres de la Ligue des Noirs présents au balcon et invite le conseil à adopter à l'unanimité la Déclaration pour souligner la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition.

À son tour, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, dit appuyer avec émotion la Déclaration pour souligner la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition, non pas seulement à titre de cheffe de l'Opposition officielle, mais en tant qu'enfant de cette tragédie qui a marqué l'humanité. Elle partage également l'importance du devoir de mémoire collectif et de la résistance pour la liberté, l'intégrité et la dignité des individus. Elle rappelle que la soupe de l'indépendance, célébrée chaque 1^{er} janvier en Haïti, symbolise le courage et la détermination d'un peuple ayant conquis sa liberté. Mme Alneus conclut en affirmant que cette histoire permet de mesurer le chemin parcouru, alors qu'elle peut aujourd'hui siéger comme élue municipale.

La présidente du conseil remercie les deux personnes élues pour leurs interventions et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM26 0741

Déclaration soulignant le 60^e anniversaire du métro de Montréal

Attendu que le métro de Montréal célèbre cette année son 60^e anniversaire;

Attendu que sa construction a été entreprise en 1962 sous l'administration du maire Jean Drapeau et du président du comité exécutif, Lucien Saulnier, qui en avait fait une priorité pour l'avenir de Montréal;

Attendu que le réseau initial de 26 stations a été réalisé dans les délais et le respect des budgets prévus, sous la direction du Bureau du métro dirigé par l'ingénieur Lucien L'Allier;

Attendu que le métro de Montréal a été inauguré le 14 octobre 1966, en présence de nombreux dignitaires et de près d'un demi-million de Montréalaises et de Montréalais venus célébrer cet accomplissement historique;

Attendu que son exploitation a été confiée à la Commission de transport de Montréal, aujourd'hui, la Société de transport de Montréal (STM), qui assure depuis 60 ans un service essentiel à la population;

Attendu que le réseau a été agrandi de 39 stations au cours des années 1970 et 1980 grâce au Bureau de transport métropolitain, sous la direction de l'ingénieur Gérard Gascon;

Attendu que trois nouvelles stations ont été inaugurées à Laval en 2007, portant le réseau à 68 stations;

Attendu que cinq nouvelles stations de la ligne bleue sont actuellement en construction grâce à l'engagement et au soutien financier des gouvernements et de leurs partenaires;

Attendu que, depuis sa mise en service, le métro de Montréal a permis plus de 11 milliards de déplacements, contribuant chaque semaine à la mobilité de millions de personnes;

Attendu que le métro de Montréal a été un pionnier en proposant une architecture unique pour chacune de ses stations et en intégrant l'art public au cœur de son réseau;

Attendu que le métro de Montréal est le premier réseau de métro entièrement sur pneumatiques en Amérique du Nord, une innovation qui a marqué son époque;

Attendu qu'il a largement contribué au développement économique, urbain et culturel de Montréal, notamment à la croissance du centre-ville et de la ville souterraine;

Attendu qu'il a joué un rôle déterminant dans le succès de grands événements internationaux, notamment l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques de 1976;

Attendu qu'il constitue un pilier de la mobilité durable et représente une alternative écologique essentielle à l'automobile;

Attendu qu'il est devenu un symbole de modernité, d'innovation et de l'identité montréalaise;

Attendu qu'il fait la fierté des femmes et des hommes qui l'ont imaginé, construit, entretenu, exploité et emprunté depuis maintenant six décennies;

Attendu que l'expertise des équipes, l'innovation requise et le modèle d'exploitation ont inspiré plusieurs réseaux de métro à travers le monde;

Attendu qu'il joue un rôle essentiel dans la vitalité économique, sociale et culturelle de Montréal et de toute la région métropolitaine;

Attendu qu'il constitue la colonne vertébrale d'un vaste réseau de mobilité intégrée comprenant les autobus de la STM, les trains de banlieue et le Réseau express métropolitain (REM);

Attendu qu'après 60 années de service, le métro fait face au défi du vieillissement de ses infrastructures et nécessite des investissements majeurs afin d'assurer sa pérennité, sa fiabilité, sa sécurité et son développement pour les générations futures;

Attendu que le métro de Montréal demeure l'un des plus grands patrimoines collectifs de la métropole, qu'il est au cœur de son identité, de son développement et de son rayonnement, et que son avenir constitue une responsabilité partagée entre la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal souligne avec fierté le 60^e anniversaire du métro de Montréal, une réalisation exceptionnelle qui a profondément marqué son histoire, façonné son développement et contribué à son identité;
- 2- que le conseil municipal rende hommage à toutes les personnes qui, depuis sa conception jusqu'à aujourd'hui, ont imaginé, bâti, exploité, entretenu, modernisé et fait évoluer ce réseau emblématique au bénéfice de la population;
- 3- que la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal poursuivent leurs efforts afin d'offrir à la population un métro moderne, accessible, sécuritaire, fiable, accueillant et à la hauteur des attentes des Montréalaises et des Montréalais;
- 4- que le conseil municipal réitère auprès des gouvernements du Québec et du Canada l'importance d'assurer un financement prévisible, durable et suffisant pour le maintien des actifs, la modernisation, l'expansion et la pérennité du métro de Montréal;
- 5- que le conseil municipal invite l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais à souligner avec fierté le 60^e anniversaire du métro de Montréal et à rendre hommage à toutes les personnes qui contribuent à son succès depuis 60 ans;
- 6- que le conseil municipal réaffirme son engagement envers un réseau de métro moderne, sécuritaire, accessible, fiable et durable, et reconnaisse que la préservation de ce patrimoine collectif constitue une responsabilité partagée, essentielle à l'avenir de Montréal et de la région métropolitaine.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Aref Salem pour la présentation de la Déclaration puis, à la conseillère Sarah V. Doyon.

En premier lieu, M. Salem présente le chandail de la Société de transport de Montréal qu'il porte avec fierté pour souligner le 60^e anniversaire du métro de Montréal. Il se réjouit de voir les personnes élues réunies autour de ce symbole et affirme que le métro constitue une source de fierté collective pour la population montréalaise.

Il indique, entre autres, que la réalisation du métro découle de la vision ambitieuse de l'administration de Jean Drapeau, appuyée par Lucien Saulnier, qui souhaitait faire de Montréal une métropole moderne et innovante. Inauguré en 1966 après le lancement du projet en 1962, le réseau est rapidement devenu un élément central du développement urbain montréalais, un service essentiel, caractérisé par une architecture distinctive de ses stations en y intégrant de l'art public notamment.

En conclusion, M. Salem précise que le métro fait aujourd'hui partie de l'ADN de Montréal. Il insiste sur l'importance de préserver cet héritage et de poursuivre sa modernisation, au-delà des considérations partisans, afin que les générations futures puissent en être aussi fières que celles qui en bénéficient aujourd'hui.

La conseillère Sarah V. Doyon enchaîne et remercie la Société de transport de Montréal pour le chandail commémoratif soulignant le 60^e anniversaire du métro de Montréal. Elle met en lumière le caractère emblématique des anciennes voitures de métro, qui témoignent de l'histoire du réseau. Poursuivant son intervention, elle évoque l'époque des grands projets qui a mené à la création du premier métro sur pneumatiques en Amérique du Nord. Elle met en valeur le rôle fondamental de cette infrastructure dans le quotidien de la population. Elle insiste également sur l'importance d'assurer l'entretien du réseau et de le rendre accessible à toutes et à tous, rappelant que seulement 30 des 68 stations sont actuellement accessibles universellement.

En terminant, elle souligne que le métro relie les quartiers, favorise les déplacements et a profondément transformé Montréal. Elle précise qu'il s'agit de l'infrastructure de transport collectif la plus importante au Canada, avec près de 800 000 déplacements quotidiens. Se réjouissant des projets porteurs pour l'avenir, notamment en matière de mobilité interurbaine, elle invite collectivement les décideurs et la population à faire preuve d'ambition en ce qui a trait au développement du réseau de transport de la métropole.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.05

15.02 - Déclaration soulignant l'importance de renforcer le rachat et le retrait des armes de type arme d'assaut

- *Retiré (voir l'adoption de l'ordre du jour au point 03.01, en début d'assemblée).*
-

À 14 h 53, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 17, le conseil reprend ses travaux à la rubrique « 07 – Dépôt ».

CM26 0742

Dépôt du bilan d'évaluation de rendement des adjudicataires des contrats finalisés en 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le document intitulé « Bilan annuel 2025 - Évaluation de rendement des adjudicataires (ERF) », et le conseil en prend acte.

07.05 1269587001

CM26 0743

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2026 en date du 30 juin 2026 - Volet municipal et de l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2026 comparé avec le 30 juin 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose la projection des résultats de l'exercice 2026 en date du 30 juin 2026 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2026 comparé avec le 30 juin 2025, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1263074003

CM26 0744

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le document intitulé « Rapport annuel 2025 – Respect des dispositions du Règlement sur la gestion contractuelle (RCG) », et le conseil en prend acte.

07.07 1269587002

CM26 0745

Dépôt du rapport annuel 2025 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport annuel 2025 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

À 15 h 24, le lundi 24 août 2026, le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil que l'étude du point 7.08 est suspendu, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit dans ce cas-ci le 25 août 2026, tout de suite après les périodes de questions du public et des membres du conseil.

07.08

08 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 15 h 25, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM26 0746

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Travaux prébudgétaires 2027 - rapport et recommandations »

Le conseiller Richard Deschamps, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Travaux prébudgétaires 2027 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM26 0747**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal »**

Le conseiller Denis Pelletier, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Rapport annuel 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM26 0748**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de recommandations à la suite d'une enquête sur les travaux effectués à la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard »**

Le conseiller Denis Pelletier, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de recommandations à la suite d'une enquête sur les travaux effectués à la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

À 15 h 46, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

À 15 h 46, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 80.01 (65.01) comme prévu en début de séance.

CM26 0749**Motion des élus-es - Résolution pour la paix civile, la sécurité publique et la cohésion sociale**

Attendu que l'agglomération de Montréal incluant la Ville de Montréal et les 15 villes indépendantes reconstituées (ci-après l'agglomération de Montréal) est fondée sur les principes de la démocratie et les valeurs de dignité humaine, de justice, d'égalité et de coexistence interculturelle pacifique;

Attendu que l'agglomération de Montréal exerce sur l'ensemble de son territoire certaines compétences jugées d'intérêt collectif, qui, plutôt que d'être exercées distinctement par les municipalités liées, sont

exercées par l'agglomération, à savoir en particulier, la compétence de la sécurité publique incluant le Service de police de la Ville de Montréal;

Attendu que l'agglomération de Montréal a pour responsabilité fondamentale d'assurer la sécurité publique, de préserver la cohésion sociale, de favoriser une participation égale à la vie civique et de sauvegarder la dignité, la sécurité et les libertés de chaque personne résidante sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Attendu que la critique des gouvernements et des politiques publiques constitue un aspect légitime et protégé d'une société démocratique; l'intimidation, la discrimination, le harcèlement, la violence, la culpabilisation collective, la déshumanisation ou le ciblage direct ou indirect de personnes en raison de leur religion, de leur ethnicité, de leur ascendance, de leur origine nationale ou de leurs affiliations supposées sont fondamentalement incompatibles avec les principes d'égalité, de sécurité publique et de cohésion sociale;

Attendu que l'agglomération de Montréal ne sont ni responsable du règlement des conflits internationaux ni en mesure de les résoudre, et que les institutions municipales doivent demeurer axées sur les questions locales relevant de leur compétence et de leurs responsabilités légales;

Attendu que, malgré des épisodes antérieurs de menaces, d'intimidation, de harcèlement, de déshumanisation, de vandalisme, de crimes motivés par la haine, de violence et de menaces de violence, ainsi que d'exclusion, de discrimination institutionnelle et de marginalisation civique, visant des résidents juifs, des écoles juives, des synagogues, des institutions communautaires juives et des commerces juifs;

Attendu que ces actes et épisodes comprenaient également des politiques et pratiques empêchant des personnes juives d'occuper certaines fonctions, d'exercer leur profession ou d'accéder à des espaces publics;

Attendu que ces actes et épisodes étaient fondés sur la discrimination en raison de l'ethnicité, de la religion, de l'ascendance, de l'origine nationale ou des affiliations supposées des personnes juives, incluant d'antisémitisme et de toutes les formes contemporaines d'antisémitisme;

Attendu que, la communauté juive de Montréal fait partie intégrante du territoire de l'agglomération de Montréal depuis près de trois cents ans, la présence juive à Montréal étant ininterrompue depuis les années 1760 malgré les épreuves énoncées, la communauté juive de Montréal a toujours contribué à la société québécoise en fondant des hôpitaux, des écoles, des bibliothèques, des réseaux de services sociaux, des institutions culturelles, des centres communautaires, des organismes philanthropiques et des lieux de mémoire qui ont renforcé la société québécoise et servi des personnes de toutes origines;

Attendu que les principes de diversité, d'équité, d'inclusion et de lutte contre la discrimination exigent que toutes les communautés soient protégées contre la racialisation, la culpabilisation collective, la discrimination fondée sur l'identité, l'exclusion, l'intimidation et les traitements inéquitables, et que de nombreuses personnes juives montréalaises ont subi ces préjudices en raison d'actes avérés d'antisémitisme et d'une minimisation ou d'un rejet de leurs expériences vécues ce qui est de nature à porter atteinte à leur sentiment d'égalité en matière de sécurité, de dignité, d'appartenance et de participation à la vie civique;

Attendu que, depuis le 7 octobre 2023, date du plus grand massacre de personnes juives depuis l'Holocauste, l'agglomération de Montréal a connu une hausse documentée des incidents antisémites et que, selon les données les plus récentes de la GRC, les personnes juives sont la cible de plus de 70 % des crimes haineux motivés par la religion au Canada, bien qu'elles ne représentent qu'un pour cent ou moins de la population;

Attendu que, depuis le 7 octobre 2023, la communauté juive de l'île de Montréal a subi des centaines d'incidents antisémites (les données du SPVM faisant état de 212 incidents entre le 7 octobre 2023 et la fin de l'année 2024), tel que de l'intimidation et du vandalisme dans les universités, les cégeps, les écoles secondaires et d'autres institutions à travers la Ville, notamment :

- des coups de feu tirés contre deux écoles juives de Montréal (novembre 2023);
- le lancement d'engins incendiaires sur la synagogue de la congrégation Beth Tikvah à Dollard-des-Ormeaux (novembre 2023, puis de nouveau en décembre 2024) ainsi que sur un centre communautaire voisin;
- une tentative d'attaque par engin incendiaire contre une synagogue de Côte Saint-Luc (octobre 2024);
- l'agression d'un homme visiblement juif à Villeraie–Saint-Michel–Parc-Extension (août 2025);
- une tentative d'incendie criminel au Temple Emanu-El-Beth Sholom à Westmount (juin 2026);
- le harcèlement et l'intimidation répétés de personnes juives montréalaises, y compris l'encerclement d'étudiants juifs dans un local étudiant à l'Université Concordia (mars 2024);

- les campements illégaux à l'Université McGill et l'explosion de l'antisémitisme sur les campus;
- le blocage de participantes et participants à un événement juif dans l'arrondissement Côte-des-Neiges au siège de la Fédération CJA (mars 2024), suivi le lendemain de marches devant la synagogue Spanish & Portuguese, laquelle a été fondée en 1768 et compte parmi les plus anciennes institutions religieuses de Montréal (mars 2024);
- des menaces proférées à l'encontre de personnes juives montréalaises à Saint-Laurent (août 2025);
- des manifestation agressives devant la synagogue Chevra Kadisha dans Côte-des-Neiges (mai 2025);
- la pendaison d'effigies représentant des personnes juives (mai 2026);
- le harcèlement et le vol visant des hommes juifs orthodoxes à Outremont et dans le Mile End (juillet 2026);

Attendu que le Service canadien du renseignement de sécurité avertit de l'existence d'une ingérence étrangère persistante et omniprésente au Canada et que certaines preuves de cette ingérence sont maintenant rendues publiques :

- (1) lors d'une récente audience de détermination de la peine devant la Cour du Québec, l'homme qui a plaidé coupable d'avoir lancé des engins incendiaires contre une synagogue et un centre communautaire de Dollard-des-Ormeaux en 2024 a déclaré avoir accepté un contrat de 15 000 \$ pour viser ces institutions juives;
- (2) en juin 2026, l'auteur de la tentative d'incendie criminel contre une synagogue de Westmount avait en sa possession un walkie-talkie;
- (3) les coups de feu tirés contre une synagogue et le consulat américain à Toronto en 2026 semblent liés à un réseau de « tireurs à gages »;

Attendu que, depuis le 7 octobre 2023, des incidents incluant parfois des appels à la violence, des discours haineux ainsi que des symboles glorifiant des actes ou organisations désignées terroristes, ont eu lieu à travers l'agglomération de Montréal, parfois à proximité d'institutions de la communauté juive, soulevant des préoccupations au sein de la population quant à la sécurité publique et au traitement équitable de toutes les communautés;

Attendu qu'il a été démontré que les discours violents et extrémistes mènent à la violence physique;

Attendu que la banalisation de la rhétorique haineuse, le recours à des tactiques d'intimidation, les discours violents, l'incitation à la violence ainsi que la glorification ou la promotion du terrorisme ou de la violence politique n'ont pas leur place dans les villes de l'agglomération de Montréal et sont fondamentalement incompatibles avec les valeurs d'une société démocratique et pacifique;

Attendu que les campagnes d'intimidation, le ciblage fondé sur l'identité et l'importation de conflits étrangers ont pour effet de diviser les résidents et résidentes selon des lignes ethniques, religieuses ou nationales, d'affaiblir la cohésion sociale et de fragiliser l'identité civique commune dont dépendent les institutions démocratiques de l'agglomération de Montréal;

Attendu que les élus de l'agglomération de Montréal ont la responsabilité de veiller à ce que toute déclaration ou résolution municipale se basent sur des faits et respectent l'ensemble des communautés concernées afin de s'assurer de maintenir la cohésion sociale et les relations entre les communautés de l'agglomération de Montréal;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - que le conseil de l'agglomération réaffirme son engagement à préserver un territoire où toutes les personnes résidentes peuvent participer pleinement à la vie publique sans craindre la haine, l'intimidation, le harcèlement ou la violence;
- 2 - que le conseil de l'agglomération déclare que la montée actuelle de l'antisémitisme est inacceptable et qu'elle menace la sécurité de l'ensemble des résidents de l'île de Montréal, en particulier celle des membres de la communauté juive de Montréal;

- 3 - que le conseil de l'agglomération condamne toutes les formes d'antisémitisme, de racisme, de haine religieuse et d'intimidation fondée sur l'identité, et qu'il reconnaisse que de tels actes portent atteinte non seulement à leurs victimes directes, mais également au tissu social montréalais dans son ensemble;
- 4 - que le conseil de l'agglomération réaffirme sans équivoque que toute personne résidente de l'île de Montréal a le droit de fréquenter son école, son établissement d'enseignement supérieur, son lieu de travail, son lieu de culte, les institutions communautaires, les commerces et les événements publics sans faire l'objet d'intimidation, de harcèlement, d'entrave ou de violence;
- 5 - que le conseil de l'agglomération exprime son appui au Service de police de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'ensemble des partenaires en matière de sécurité publique dans l'application cohérente, impartiale et non sélective des lois et des règlements municipaux en vigueur, conformément à la Charte canadienne des droits et libertés, à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ainsi qu'à la dignité et aux droits constitutionnels de chaque personne résidente;
- 6 - que l'agglomération de Montréal évalue les mesures nécessaires afin que tout le personnel concerné en matière de sécurité publique reçoive une formation appropriée leur permettant de reconnaître et de prévenir l'antisémitisme et d'y réagir efficacement;
- 7 - que l'agglomération de Montréal priorise les questions relevant de leur compétence ainsi que sur les conséquences locales concrètes de leurs décisions en privilégiant la sécurité publique, l'égalité de traitement, les faits vérifiables et la coexistence pacifique, dans l'intérêt de la cohésion sociale.

Il s'agit d'une motion déposée par David Tordjman, maire de la Ville de Côte Saint-Luc, au conseil d'agglomération conformément à l'article 23 du Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole respectivement à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, puis au conseiller Olivier Demers-Dubé.

La mairesse de Montréal rappelle notamment que la diversité culturelle constitue l'une des principales richesses de Montréal et exprime sa préoccupation face à la montée de l'antisémitisme dans la métropole. Elle souligne par ailleurs que la motion vise à dénoncer cette situation et réitère que toute forme de haine ou de discrimination fondée sur l'identité demeure inacceptable et, qu'en ce sens, elle appuie la motion.

D'emblée, M. Demers-Dubé reconnaît la justesse et la pertinence de la majorité des propositions présentées dans cette motion, mais également la gravité des actes antisémites mentionnés et réaffirme que l'antisémitisme et toute forme de discrimination sont inacceptables. Il exprime toutefois des réserves à l'égard de certaines dispositions de la motion, estimant qu'elles pourraient limiter la capacité du conseil à débattre librement. Enfin, il croit que la lutte contre l'antisémitisme doit s'appuyer sur des mesures qui renforcent les principes démocratiques et non qui les restreignent.

À 15 h 56, la présidente du conseil confirme l'appui de l'Administration à cette motion et prend note du désaccord de l'Opposition officielle et du conseiller Mauro Barone.

À 20 h 37, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Mauro Barone.

Il est proposé par Mauro Barone

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

de reconsidérer sa décision au point 80.01 (65.01), conformément à l'article 107 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Puis, le conseiller Mauro Barone indique qu'il vote en faveur de la motion inscrite au point 80.01 (65.01).

Enfin, la présidente du conseil déclare la motion 80.01 (65.01) adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 (65.01)

À 15 h 56,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0750

Accorder un soutien financier de 742 500 \$ à Maison du Père, afin de bonifier la Banque d'aide au loyer et soutenir 150 ménages locataires supplémentaires à risque d'éviction / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Benoit Langevin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 742 500 \$ à Maison du Père, afin de bonifier la Banque d'aide au loyer et soutenir 150 ménages locataires supplémentaires à risque d'éviction;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268538005
80.01 (20.01)

CM26 0751

Accorder un soutien financier de 540 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour la rénovation d'unités d'habitation destinées à une clientèle vulnérable / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 540 000 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour la rénovation d'unités d'habitation destinées à une clientèle vulnérable;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1266898005
80.01 (20.02)

CM26 0752

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Cyclo-club Lachine, pour l'événement Les Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 15 000 \$ pour les années 2027 et 2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Cyclo-club Lachine, pour l'événement Les Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2026 à 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 15 000 \$ pour les années 2027 et 2028;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1261204001
80.01 (20.03)

CM26 0753

Accorder un soutien financier de 525 000 \$ à Beach Volleyball Évènements, pour l'organisation du Montréal Beach Pro Tour pour les années 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 75 000 \$ pour les années 2027 et 2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 525 000 \$ à Beach Volleyball Évènements, pour l'organisation du Montréal Beach Pro Tour pour les années 2026 à 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 75 000 \$ pour les années 2027 et 2028;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1261204002
80.01 (20.04)

CM26 0754

Accorder un soutien financier additionnel de 2 850 000 \$ à Évènements GPCQM, pour la tenue du Grand Prix Cycliste de Montréal en 2026, 2027 et 2028 / Accorder un soutien en biens et services d'une valeur de 1 410 000 \$ pour 2027 et de 1 420 000 \$ pour 2028 / Autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028 / Autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 250 000 \$ pour les années 2027 et 2028 / Approuver le projet d'addenda 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de de 2 850 000 \$ à Événements GPCQM, pour la tenue du Grand Prix Cycliste de Montréal en 2026, 2027 et 2028, dont 250 000 \$ en 2026 et 1 300 000 \$ par année en 2027 et 2028;
- 2- d'autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028;
- 3- d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur de 1 410 000 \$ pour 2027 et de 1 420 000 \$ pour 2028;
- 4- d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 6- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 250 000 \$ pour les années 2027 et 2028 pour le Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 7- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1261204003
80.01 (20.05)

À 16 h 09,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0755

Accorder un soutien financier additionnel de 700 000 \$ à l'Association des sports d'action, soit 200 000 \$ en 2026 et 250 000 \$ par année en 2027 et 2028, pour la tenue du Festival Jackalope en 2026, 2027 et 2028 / Autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028 / Autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 200 000 \$ pour les années 2027 et 2028 / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 700 000 \$ à l'Association des sports d'action, soit 200 000 \$ en 2026 et 250 000 \$ par année en 2027 et 2028, pour la tenue du Festival Jackalope en 2026, 2027 et 2028;
- 2- d'autoriser la prolongation de la convention jusqu'en 2028;
- 3- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire en 2026 au montant de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration générale vers le budget du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, des sports et des loisirs au montant de 200 000 \$ pour les années 2027 et 2028;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268475001
80.01 (20.06)

CM26 0756

Accorder un contrat à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 1 889 887,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21389 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme et de protection incendie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 774 912,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21389;
- 2 - d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Marco Cournoyer inspections inc. (Protection incendie MCI);

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265492001
80.01 (20.07)

CM26 0757

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 3 400 298,84 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien des équipements et des milieux naturels des parcs régionaux dans le cadre de trois contrats accordés à SOGEP inc. (CG23 0129), majorant ainsi le montant total des contrats à 14 961 805,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 400 298,84 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien des équipements et des milieux naturels des parcs régionaux dans le cadre de trois contrats accordés à SOGEP inc. (CG23 0129);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264352002
80.01 (20.08)

CM26 0758

Conclure une entente-cadre avec Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau sans pièces mécaniques de 50 à 300 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville (lot 1), d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente 341 047,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21400 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau sans pièces mécaniques de 50 à 300 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville (lot 1), pour une somme maximale de 341 047,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21400;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec);

3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1264185004
80.01 (20.09)

CM26 0759

Résilier l'entente-cadre conclue avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal (CG26 0158)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier l'entente-cadre conclue avec Les Emballages Carrousel inc., pour la fourniture de sacs de plastique pour l'ensachage des équipements de protection individuels du Service de sécurité incendie de Montréal (CG26 0158).

Adopté à l'unanimité.

1263838005
80.01 (20.10)

À 16 h 11,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0760

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 493 843,44 \$ (taxes incluses) pour les services requis au lieu d'enfouissement technique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions Itée (CG23 0623), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 414 811,95 \$ (taxes incluses)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 190 709,03 \$, taxes incluses, pour les services requis au lieu d'enfouissement technique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions Ltée (CG23 0623);
- 3 - d'autoriser une dépense de 164 989,13 \$, taxes incluses, à titre de paiement des redevances en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
- 4 - d'autoriser une dépense de 138 145,28 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités, afin de couvrir le tonnage additionnel lié aux travaux prévus en 2027, ainsi que l'ajustement du prix selon l'indexation à l'indice des prix à la consommation;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265472001
80.01 (20.11)

CM26 0761

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 202 036,26 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager de la Biosphère, dans le cadre du contrat accordé à Propreca inc. (CG23 0484), majorant ainsi le montant total du contrat à 815 782,98 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 175 683,71 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager de la Biosphère, dans le cadre du contrat accordé à Propreca inc. (CG23 0484);
- 3 - d'autoriser une dépense de 26 352,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267157006
80.01 (20.12)

CM26 0762

Accorder un contrat à Recyc-Matelas inc., pour les services de collecte, de transport et de valorisation des matelas et sommiers en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période de 28 mois - Dépense totale de 734 690,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21421 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Recyc-Matelas inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de collecte, de transport et de valorisation des matelas et sommiers en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période de 28 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 734 690,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21421;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Recyc-Matelas inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268501002
80.01 (20.13)

CM26 0763

Exercer l'option de la deuxième prolongation de six mois / Autoriser une dépense additionnelle de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour les services de traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030), majorant ainsi le montant total des contrats à 13 730 032,81 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de six mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle totale de 3 269 055,43 \$, taxes incluses, pour les services de traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030);

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1	1 611 058,44 \$
Lot 2	1 657 996,99 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266224001
80.01 (20.14)

CM26 0764

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc., pour les travaux de reconstruction et de réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'aqueduc principal de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 3 729 406,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2629-205377-C (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction et de réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'aqueduc principal de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 868 774,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2629-205377-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 430 316,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 430 316,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266503001
80.01 (20.15)

À 16 h 15,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0765

Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Itée, pour les travaux de mise à niveau des équipements électriques des blocs B et G du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte phase 1 - Dépense totale de 1 334 501,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2630-190976-C (11 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à La Cie Électrique Britton Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau des équipements électriques des blocs B et G du bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte phase 1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 112 084,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2630-190976-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 416,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de La Cie Électrique Britton Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266561001
80.01 (20.16)

CM26 0766

Accorder un contrat à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 43 du Service de sécurité incendie de Montréal, dans l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville - Dépense totale de 940 827,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21398 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 43 du Service de sécurité incendie de Montréal, dans l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 696 909,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21398;
- 2- d'autoriser une dépense de 139 381,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 104 536,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267424001
80.01 (20.17)

CM26 0767

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Consultants AECOM inc. (lot 1) et Terrapex Environnement Itée (lot 2), pour les services professionnels de réalisation d'études environnementales et géotechniques, de plans et devis, de demandes d'autorisations ministérielles, de surveillance des sols et de la construction des mesures de mitigation de biogaz et de suivis post-construction dans le cadre des constructions sur des lieux d'élimination de matières résiduelles désaffectés, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 4 074 664,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21372 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de réalisation d'études environnementales et géotechniques, de plans et devis, de demandes d'autorisations ministérielles, de surveillance des sols et de la construction des mesures de mitigation de biogaz et de suivis post-construction dans le cadre des constructions sur des lieux d'élimination de matières résiduelles désaffectés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21372;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Consultants AECOM inc.	1	2 060 279,97 \$
Terrapex Environnement ltée	2	2 014 385 \$

- 2- de procéder aux évaluations du rendement de Consultants AECOM inc. et de Terrapex Environnement ltée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1260186001
80.01 (20.18)

CM26 0768

Approuver le projet de convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2026, pour des locaux d'une superficie de 268,96 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est estimé à 133 445,07 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2026, pour des locaux d'une superficie de 268,96 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 133 445,07 \$. Le tout selon les termes et conditions prévus dans la convention.

Adopté à l'unanimité.

1268682003
80.01 (20.19)

CM26 0769

Accorder un soutien financier de 90 000 \$ à l'organisme Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour la tenue des éditions 2026, 2027 et 2028 de la Nuit des sans-abri de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 90 000 \$ à l'organisme Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., soit 30 000 \$ par année, pour la tenue des éditions 2026, 2027 et 2028 de la Nuit des sans-abri de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260096005
80.01 (20.20)

À 16 h 17,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0770

Accorder un soutien financier de 280 000 \$ à Maison de l'innovation sociale (MIS), pour la réalisation du projet « Incubateur de la MIS », pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 280 000 \$ à Maison de l'innovation sociale (MIS), pour la réalisation du projet « Incubateur de la MIS », pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268379001
80.01 (20.21)

CM26 0771

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels multidisciplinaires en conception et en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils ltée (CG23 0158)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels multidisciplinaires en conception et en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils ltée (CG23 0158).

Adopté à l'unanimité.

1260077001
80.01 (20.22)

CM26 0772

Accorder un contrat de gré à gré à Sports Montréal inc., pour les services de gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2027 à 2029 - Dépense totale de 1 347 010,35 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Sports Montréal inc. pour les services de gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2027 à 2029, pour un montant de 1 347 010,35 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés à la convention de services;

- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1269615002
80.01 (20.23)

CM26 0773

Approuver le projet d'entente par lequel la Ville mandate Hydro-Québec pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique existant sur le site archéologique de Fort-Lorette, dans le cadre du projet d'aménagement d'un futur parc, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, financé en partie par l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Dépense totale de 589 539,17 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Maude Thérault-Séguin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente par lequel la Ville de Montréal mandate Hydro-Québec pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique existant sur le site archéologique de Fort-Lorette, dans le cadre du projet d'aménagement d'un futur parc, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, financé en partie par l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 504 058,34 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 405,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 35 075 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266605001
80.01 (20.24)

CM26 0774

Approuver le projet de convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2026, pour des locaux d'une superficie de 162,1 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2000, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 219 851,37 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2026, pour des locaux d'une superficie de 162,1 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2000, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 219 851,37 \$. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1268682002
80.01 (20.25)

À 16 h 25,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0775

Autoriser une dépense additionnelle de 34 214,25 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Supergravity inc. (CG25 0441), majorant ainsi le montant total du contrat à 394 364,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 34 214,25 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé Supergravity inc. (CG25 0441);
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266634001
80.01 (20.26)

CM26 0776

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 831 509,29 \$, taxes incluses, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre des contrats accordés à Dragon Construction Itée (lots 1, 2, 3 et 5) et à Construction Camara (lot 4), (CE23 1417 et CG23 0493), majorant ainsi le montant total des contrats à 2 981 590,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 728 841,08 \$, taxes incluses, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre des contrats accordés à Dragon Construction Itée (lots 1, 2, 3 et 5) et à Construction Camara (lot 4) (CE23 1417 et CG23 0493);
- 3 - d'autoriser une dépense de 102 668,21 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités, afin de combler le déficit accumulé au cours des dernières années;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260423001
80.01 (20.27)

CM26 0777

Conclure une entente-cadre avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 848 798,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21365 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Globocam (Anjou) inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces authentiques de marque Freightliner pour une somme maximale de 1 540 665 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21365;
- 2 - d'autoriser une dépense de 308 133 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Anjou) inc.;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265593027
80.01 (20.28)

CM26 0778

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'abonnement à la plateforme infonuagique Oracle Cloud Infrastructure, pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027 - Dépense totale de 728 261,70 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 14 565,23 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'abonnement à la plateforme infonuagique Oracle Cloud Infrastructure, pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027, pour une somme de 728 261,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 14 565,23 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269834003
80.01 (20.29)

CM26 0779

Exercer l'option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 319 943,77 \$, taxes incluses, pour les services d'inspection, d'entretien et de réparation des appareils de levage ainsi que des accessoires de levage et d'accrochage (lots 1 et 2), dans le cadre du contrat accordé à Pont Roulant Protech inc. (CG23 0546), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 471 741,34 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 319 943,77 \$, taxes incluses, pour les services d'inspection, d'entretien et de réparation des appareils de levage ainsi que des accessoires de levage et d'accrochage (lots 1 et 2), dans le cadre du contrat accordé à Pont Roulant Protech inc. (CG23 0546);

Lot #	Directions	Montant (taxes incluses)
Lot 1	Direction de l'eau potable (DEP)	186 534,79 \$
Lot 2	Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU)	133 408,98 \$
TOTAL		319 943,77 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265492003
80.01 (20.30)

À 16 h 27,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0780

Accorder un contrat à 9103-7143 Québec inc., pour les services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans le secteur du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de sept mois - Dépense totale de 236 675,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21442 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire 9103-7143 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans le secteur du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de sept mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 197 229,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21442;
- 2 - d'autoriser une dépense de 19 722,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 19 722,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260352002
80.01 (20.31)

CM26 0781

Exercer l'option de la première prolongation de 36 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 330 478,16 \$, taxes incluses, pour les services d'utilisation et d'entretien de la solution en infonuagique de gestion d'autorisation de déversement des matières résiduelles, dans le cadre du contrat accordé à Diffusion Solutions Intégrées inc. (CE22 1618), majorant ainsi le montant total du contrat à 829 643,27 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 36 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 330 478,16 \$, taxes incluses, pour les services d'utilisation et d'entretien de la solution en infonuagique de gestion d'autorisation de déversement des matières résiduelles, dans le cadre du contrat accordé à Diffusion Solutions Intégrées inc. (CE22 1618);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267655005
80.01 (20.32)

CM26 0782

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune / Autoriser une dépense additionnelle de 4 118 128,81 \$, taxes incluses, pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications dans le cadre du contrat accordé à TELECON inc. (CG23 0433), majorant ainsi le montant total du contrat à 8 401 077,92 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 022 336,04 \$, taxes incluses, pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications dans le cadre du contrat accordé à TELECON inc. (CG23 0433);
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 095 792,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269660002
80.01 (20.33)

CM26 0783

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 4 694 063,56 \$, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645), majorant ainsi le montant total des ententes à 22 988 387,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 694 063,56 \$, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269660003
80.01 (20.34)

CM26 0784

Accorder un contrat à Axia Services, pour les services d'entretien ménager et de conciergerie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 1 235 857,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21432 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager et de conciergerie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 123 506,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21432;
- 2 - d'autoriser une dépense de 112 350,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3 - de procéder à une évaluation du rendement d'Axia Services;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau à prolonger le contrat pour une période additionnelle de 24 mois avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sans dépenses additionnelles;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265492002
80.01 (20.35)

À 16 h 29,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0785

Conclure une entente-cadre avec ESI Technologies de l'information inc., pour la fourniture de capacité de stockage supplémentaire et compatible, d'une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 757 894,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21368 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, par laquelle ESI Technologies de l'information inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de la capacité de stockage supplémentaire et compatible, pour une somme maximale de 757 894,60 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 26-21368;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265566002
80.01 (20.36)

CM26 0786

Accorder un contrat de gré à gré à SAS Institute (Canada) inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour le renouvellement des logiciels SAS pour les ordinateurs centraux pour une période de cinq ans, incluant cinq options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 157 151,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à SAS Institute (CANADA) inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour le renouvellement des logiciels SAS pour les ordinateurs centraux pour une période de cinq ans, incluant cinq options de prolongation d'une année chacune, pour une somme de 157 151,28 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 juin 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260094001
80.01 (20.37)

CM26 0787

Accorder un contrat à Nautic & Art inc., pour la fourniture d'une embarcation de patrouille portuaire et d'une remorque pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 329 979,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21418 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Nautic & Art inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une embarcation de patrouille portuaire et d'une remorque pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 156 503,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21418;
- 2 - d'autoriser une dépense de 173 475,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Nautic & Art inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265593031
80.01 (20.38)

CM26 0788

Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de huit groupes motopompes de type centrifuge à double aspiration, pour la station de pompage McTavish, pour une période neuf ans, incluant deux options de prolongation d'un an chacune - Dépense totale de 16 072 956,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21242 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à KSB Pumps inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix ajusté, le contrat pour la fourniture de huit groupes motopompes de type centrifuge à double aspiration pour la station de pompage McTavish, pour une période de neuf ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 350 854,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21242;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 435 085,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 287 017,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de KSB Pumps inc.;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau à prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles d'un an chacune avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sans dépenses additionnelles;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260578001
80.01 (20.39)

CM26 0789

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 929 920,45 \$, taxes incluses, pour la fourniture de filtres pour les véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Uni-Select inc. (CG24 0420), majorant ainsi le montant total de l'entente à 1 741 384,43 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 774 933,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de filtres pour les véhicules et les appareils du parc motorisé de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Uni-Select inc. (CG24 0420);
- 3- d'autoriser une dépense de 154 986,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1260459001
80.01 (20.40)

À 16 h 31,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0790

Accorder un contrat à Protection Incendie CFS ltée, pour la fourniture de cagoules de protection pour le combat incendie - Dépense totale de 1 925 543,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21404 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1. d'accorder à Protection Incendie CFS ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cagoules de protection pour le combat incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 925 543,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21404;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Protection Incendie CFS ltée;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265866003
80.01 (20.41)

CM26 0791

Exercer l'option de la prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 8 402 175,88 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit lots de produits chimiques aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs, de Pointe-Claire, de Pierrefonds, de Lachine et de Dorval dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Solutions en traitement des eaux Kemira Canada, Sel Windsor ltée, Sodrox Chemicals ltd et Brenntag Canada inc. (CG24 0576), majorant ainsi le montant total des ententes à 25 206 527,60 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 7 306 239,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture de huit lots de produits chimiques aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs, de Pointe-Claire, de Pierrefonds, de Lachine et de Dorval dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Solutions en traitement des eaux Kemira Canada inc., Sel Windsor Ltée, Sodrox Chemicals Ltd et Brenntag Canada inc. (CG24 0576), soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots :

<u>Lot</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant additionnel</u> <u>(taxes incluses)</u>
1	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	940 300,04 \$
2	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	313 881,76 \$
3	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	384 075,72 \$
5	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	2 462 304,60 \$
6	Sel Windsor Ltée	1 434 505,14 \$
8	Sodrox Chemicals Ltd	181 947,94 \$
9	Brenntag Canada inc.	1 489 731,08 \$
11	Brenntag Canada inc.	99 493,62 \$
Total		7 306 239,90 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 095 935,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1260472002
80.01 (20.42)

CM26 0792

Accorder un contrat à Limoges et fils inc., pour les travaux de démolition et de reconstruction de passerelles et de réfection de sentiers aux parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation et de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 1 095 134,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-6031 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Limoges et fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de démolition et de reconstruction de passerelles et de réfection de sentiers aux parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation et de la Pointe-aux-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 764 102,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-6031;
- 2- d'autoriser une dépense de 152 820,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 178 211,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Limoges et fils inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269655002
80.01 (20.43)

CM26 0793

Accorder un contrat à 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige), pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du fleuve - Dépense totale de 2 352 929,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-6162 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du fleuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 841 037,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6162;
- 2- d'autoriser une dépense de 276 155,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 235 736,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260500002
80.01 (20.44)

CM26 0794

Accorder un contrat à Montarville Gestion et Construction inc., pour les travaux d'aménagement des espaces administratifs du rez-de-chaussée et du 7^e étage de l'édifice Louis-Charland situé au 801, rue Brennan, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 4 356 147,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15986 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Montarville Gestion et Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement des espaces administratifs du rez-de-chaussée et du 7^e étage de l'édifice Louis-Charland situé au 801, rue Brennan, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 441 214,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15986;
- 2- d'autoriser une dépense de 366 182,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 548 750,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Montarville Gestion et Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260202001
80.01 (20.45)

À 16 h 33,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0795

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de réhabilitation d'un égout émissaire par insertion sur l'avenue Papineau, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 912 054,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2623-207569-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation d'un égout émissaire par insertion sur l'avenue Papineau, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 180 532,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2623-207569-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 477 079,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 254 442,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266666001
80.01 (20.46)

CM26 0796

Accorder un contrat à Reftech International inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 549 904,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2633-BF000-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Reftech International inc., le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission corrigée, soit pour une somme de 1 291 587,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2633-BF000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 258 317,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech International inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265472002
80.01 (20.47)

CM26 0797

Autoriser une dépense additionnelle de 34 747,41 \$, taxes incluses, pour les honoraires d'Énergir pour les travaux de déviation d'une conduite, le renouvellement de 16 branchements d'immeubles et l'abandon du réseau existant dans l'emprise des travaux dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CG24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 238 151,06 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 34 747,41 \$, taxes incluses, pour les honoraires d'Énergir pour les travaux de déviation d'une conduite, le renouvellement de 16 branchements d'immeubles et l'abandon du réseau existant dans l'emprise des travaux dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CG24 0132);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267231038
80.01 (20.48)

CM26 0798

Accorder un contrat à Cimota inc., pour les travaux de prolongement du déversoir pluvial de la banquette 6 à la banquette 8 du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 481 330,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2513-177681-C (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Cimota inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de prolongement du déversoir pluvial de la banquette 6 à la banquette 8 du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 401 108,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2513-177681-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 221,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1263772001
80.01 (20.49)

CM26 0799

Accorder un contrat au regroupement de firmes composé de CCM2 Architectes inc., Cardin Julien inc., L2C Experts-Conseils inc., Équipe Laurence inc. et CBTEC inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour le centre de relève permanent 9-1-1 du Service de police de la Ville de Montréal (site 2) - Dépense totale de 3 553 982,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21355 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à CCM2 Architectes inc., Cardin Julien inc., L2C Experts-Conseils inc., Équipe Laurence inc. et CBTEC inc., regroupement des firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour le centre de relève permanent 9-1-1 du Service de police de la Ville de Montréal (site 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 434 734,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21355;
- 2- d'autoriser une dépense de 486 946,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 632 300,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CCM2 Architectes inc., Cardin Julien inc., L2C Experts-Conseils inc., Équipe Laurence inc., CBTEC inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268956001
80.01 (20.50)

À 16 h 34,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0800

Accorder un contrat de gré à gré à Nmédia inc., pour les services professionnels d'accompagnement en expertise Microsoft Dynamics 365 Customer Service et Microsoft Power Platform, pour une durée de 24 mois - Dépense totale de 123 138,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Nmédia inc., pour les services professionnels d'accompagnement en expertise Microsoft Dynamics 365 Customer Service et Microsoft Power Platform, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 123 138,23 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 avril 2026;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'engagement numérique, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267655006
80.01 (20.51)

CM26 0801

Accorder et ratifier un contrat de gré à gré à Dyplex Communications Itée, pour les services de support et d'entretien du système de surveillance et de localisation, pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027 - Dépense totale de 150 014,55 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder et de ratifier un contrat de gré à gré à Dyplex Communications Ltd, pour les services de support et d'entretien du système de surveillance et de localisation, pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 150 014,55 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 2 juillet 2026;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268527002
80.01 (20.52)

CM26 0802

Accorder un contrat à 4455878 Canada inc. (Bruser), pour les services professionnels d'auscultation des structures de chutes d'accès à l'intercepteur avec dérivation et ouvrages de régulation d'égouts, pour une période de 17 mois - Dépense totale de 1 378 538,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21399 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 4455878 Canada inc. (Bruser), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'auscultation des structures de chutes d'accès à l'intercepteur avec dérivation et ouvrages de régulation d'égouts, pour une période de 17 mois, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 1 378 538,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21399;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 4455878 Canada inc. (Bruser);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260567001
80.01 (20.53)

CM26 0803

Accorder un contrat à Les Consultants Ammco inc., pour les services professionnels d'identification des pièces de rechange critiques requises à la mise en service de l'usine de désinfection à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 721 928,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21429 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Consultants Ammco inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'identification des pièces de rechange critiques requises à la mise en service de l'usine de désinfection à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 687 550,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21429;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 377,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Consultants Ammco inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260466002
80.01 (20.54)

CM26 0804

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats portant sur l'acquisition de serveurs et solutions de stockage destinés au maintien et à l'évolution des infrastructures technologiques, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 7 473 375 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats de serveurs et solutions de stockage destinés au maintien et à l'évolution des infrastructures technologiques, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 7 473 375 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265566003
80.01 (20.55)

À 16 h 36,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0805

Autoriser la réception d'une subvention de 2 436 490 \$ du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de la Section spécialisée en violence conjugale du Service de police de la Ville de Montréal, pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 893 480 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste civil

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 2 436 490 \$ du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de la Section spécialisée en violence conjugale du Service de police de la Ville de Montréal, pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 893 480 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste civil;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention du ministère de la Sécurité intérieure en date du 11 juin 2026;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265326005
80.01 (20.56)

CM26 0806

Autoriser la réception d'une subvention de 2 978 100 \$ provenant du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 2 233 600 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 14 postes policiers pour la même période / Autoriser la création d'un poste civil temporaire pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 2 978 100 \$ du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP - 2 406 300 \$) et l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILPJ - 571 800 \$), et ce, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2026 de 2 233 600 \$ (EILP - 1 804 700 \$ et EILPJ - 428 900 \$), ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 14 postes policiers pour la même période;
- 4- d'autoriser la création d'un poste civil temporaire pour la même période;
- 5- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'Entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce financement;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265326007
80.01 (20.57)

CM26 0807

Accorder un soutien financier de 382 000 \$ à la Société de transport de Montréal, et de 120 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau, pour les mesures et services additionnels qui seront déployés dans le cadre des Championnats du monde sur Route UCI 2026 / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 502 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Description sommaire des services additionnels	Montant
Société de transport de Montréal	Planification opérationnelle, renforcement des dessertes (bus/méto), supervision et information à la clientèle	382 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	Mobilisation des espaces, gestion sécurisée des accès/circulations, soutien logistique et entretien	120 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1269941003
80.01 (20.58)

CM26 0808

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Microcrédit Montréal, pour le projet « Le microcrédit au service de l'entrepreneuriat inclusif », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Microcredit Montréal, pour le projet « Le microcredit au service de l'entrepreneuriat inclusif », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268298002
80.01 (20.59)

CM26 0809

Accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'École polytechnique de Montréal, pour le projet d'aménagement de laboratoires de mise à l'échelle de technologies propres pour les entreprises au 5600, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le Centre d'innovation en technologies propres, pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

La conseillère Émilie Brière déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, pour le projet d'aménagement de laboratoires de mise à l'échelle de technologies propres pour les entreprises situées au 5600, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le Centre d'innovation en technologies propres, pour la période 2026 -2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267408001
80.01 (20.60)

À 16 h 45,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0810

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et MUTEK (CG25 0347), afin d'augmenter de 100 000 \$ le soutien financier pour la réalisation de l'édition 2026 de l'événement MUTEK Forum, portant ainsi le montant total de ce soutien financier à 310 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et MUTEK (CG25 0347), afin d'augmenter de 100 000 \$ le soutien financier pour la réalisation de l'édition 2026 de l'événement MUTEK Forum, portant ainsi le montant total de ce soutien financier à 310 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268180003
80.01 (20.61)

CM26 0811

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Lauriers de la gastronomie québécoise et SCALE AI - Supergrappe canadienne en intelligence artificielle, pour des projets de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Maude Théroux-Séguin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Lauriers de la gastronomie québécoise	Festival de création gastronomique MANGETOUT 2026	90 000 \$
SCALE AI - Supergrappe canadienne en intelligence artificielle	ALL IN 2026	110 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268180004
80.01 (20.62)

CM26 0812

Accorder un soutien financier additionnel de 24 000 \$ à la Cité des Arts du Cirque (TOHU), afin de compenser les impacts des chantiers dans le cadre de l'édition 2026 du festival Montréal Complètement Cirque, qui s'est déroulé du 2 au 12 juillet 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 24 000 \$ à la Cité des arts du cirque (TOHU), afin de compenser les impacts des chantiers dans le cadre de l'édition 2026 du festival Montréal Complètement Cirque, qui s'est déroulé du 2 au 12 juillet 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268214001
80.01 (20.63)

CM26 0813

Accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à Optech, pour la réalisation du projet Propulser l'écosystème d'innovation photonique à Montréal, pour la période de septembre 2026 à mai 2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à Centre de technologie physique et photonique de Montréal - Optech, pour la réalisation du projet Propulser l'écosystème d'innovation photonique à Montréal, pour la période de septembre 2026 à mai 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1264674001
80.01 (20.64)

CM26 0814**Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1263205002
80.01 (20.65)

À 16 h 51,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0815**Accorder un soutien financier de 1 174 326,52 \$ à Société canadienne de la Croix-Rouge, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 174 326,52 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit : 516 505,33 \$ annuellement, incluant toutes taxes applicables, montant indexé de 3 % au 1^{er} septembre 2027, pour un total de 1 048 505,82 \$, incluant toutes taxes applicables. Des frais de gestion annuels de 12 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1^{er} septembre de chacune des années suivantes :

- (2026-2027) : 578 485,97 \$
- (2027-2028) : 595 840,55 \$

- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer le projet de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266232001
80.01 (20.66)

CM26 0816

Accorder un soutien financier de 391 920,20 \$ à Jeunesse au soleil, pour la prestation d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 391 920,20 \$ à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit 184 598,09 \$, incluant toutes taxes applicables, annuellement, indexée de 3 % au 1^{er} septembre 2027, pour un total de 373 257,33 \$, incluant toutes taxes applicables. Des frais de gestion annuels de 5 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1^{er} septembre de chacune des années suivantes :
 - (2026-2027) : 193 827,99 \$
 - (2027-2028) : 198 092,21 \$
- 2- d'approuver le protocole d'entente d'une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266232002
80.01 (20.67)

CM26 0817

Conclure une entente-cadre avec Lemay Co inc. pour les services professionnels en design, en ingénierie et autres disciplines complémentaires, pour le développement et le déploiement de la signalétique corporative du réseau des grands parcs de la Ville, pour une période de cinq ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires - Montant estimé de l'entente : 1 261 433,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21348 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Lemay Co inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, les services professionnels en design, en ingénierie et autres disciplines complémentaires, pour le développement et le déploiement de la signalétique corporative du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 989 359,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21348;
- 2- d'autoriser une dépense de 197 871,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 74 201,99 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay Co inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269697001
80.01 (20.68)

CM26 0818

Accorder un contrat de gré à gré à Mission Old Brewery, pour les services professionnels de soutien pour la trajectoire vers l'hébergement et le logement des personnes en situation d'itinérance dans le secteur des campements de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 149 520 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Mission Old Brewery, pour les services professionnels de soutien pour la trajectoire vers l'hébergement et le logement des personnes en situation d'itinérance dans le secteur des campements de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 149 520 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service jointe au présent dossier décisionnel;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260590001
80.01 (20.69)

CM26 0819

Accorder un soutien financier de 195 000 \$ à Agence de mobilité durable, pour la réalisation du projet de mutualisation du stationnement au centre-ville, pour la période allant d'août 2026 à août 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 000 \$ à l'Agence de mobilité durable, pour la réalisation du projet de mutualisation du stationnement au centre-ville, pour la période allant d'août 2026 à août 2027;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267016003
80.01 (20.70)

À 16 h 58,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.71) à 80.01 (20.75) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0820

Accorder un soutien financier de 1 000 000 \$ à Médecins du Monde afin de soutenir la mise en œuvre du mécanisme d'action rapide et intégrée pour les personnes en situation de vulnérabilité pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conditionnellement à l'approbation du projet d'avenant 1 à l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (GDD 1268071002) et à l'approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique (GDD 1265970001), un soutien financier de 1 000 000 \$ à Médecins du Monde pour la mise en œuvre du mécanisme d'action rapide et intégrée pour les personnes autochtones en situation de vulnérabilité (ARIV), pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2028 :

Organisme	Projet	Soutien financier (2026-2028)	Versements		
			2026	2027	2028
Médecins du Monde	Mise en œuvre du mécanisme d'action rapide et intégrée pour les personnes autochtones en situation de vulnérabilité (ARIV)	1 000 000 \$	250 000 \$	700 000 \$	50 000 \$

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, sous réserve des conditions applicables énumérées au point 1 ci-dessus;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260096006
80.01 (20.71)

CM26 0821

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Médecins du Monde, pour le projet Renforcer la sécurité et les capacités d'intervention des intervenants communautaires montréalais dans l'espace public dans un contexte complexe de crises et de violences accrues, pour les années 2026 et 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Médecins du Monde, pour le projet Renforcer la sécurité et les capacités d'intervention des intervenants communautaires montréalais dans l'espace public dans un contexte complexe de crises et de violences accrues pour 2026-2027, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260096003
80.01 (20.72)

CM26 0822

Accorder trois contrats à Baulne inc., pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour divers bâtiments de la Ville, pour une période de 34 mois, incluant avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 874 122,94 \$ - Appel d'offres public 26-21391 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Baulne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour divers bâtiments de la Ville, pour une période de 34 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21391;

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences)
1	903 360,71 \$
2	678 201,04 \$
3	813 540,70 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 479 020,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc.;

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267157012
80.01 (20.73)

CM26 0823

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 888 De Maisonneuve Fiducie Commerciale, représentée par Busac inc., pour une durée de dix ans, à compter du 1^{er} février 2027, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'unité métro du Poste de quartier 50 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 4 836 594,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 888 De Maisonneuve Fiducie Commerciale, représentée par Busac inc., pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} février 2027, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'unité métro du Poste de quartier 50 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 4 836 594,23 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268042002
80.01 (20.74)

CM26 0824

Approuver la première convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal souhaitent apporter une modification à la clause 4.5 - Allocation monétaire du bail intervenu le 25 septembre 2025 (CG25 0593) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 22 500 000 \$, net de ristournes, afin de permettre l'utilisation de l'allocation monétaire offerte par la Société d'habitation et de développement de Montréal pour les travaux de réaménagement de l'édifice Chaussegros-de-Léry exécutés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, lesquels sont remboursables par la Société d'habitation et de développement de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la première convention modifiant le bail conclu le 25 septembre 2025 (CG25 0593) entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal, afin de modifier la clause 4.5 portant sur l'allocation monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention de modification;
- 2 - d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 22 500 000 \$, net de ristourne, pour la durée du bail de 23 ans afin de permettre l'utilisation de l'allocation monétaire offerte par la Société d'habitation et de développement de Montréal pour les travaux de réaménagement de l'édifice Chaussegros-de-Léry exécutés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, lesquels sont remboursables par la Société d'habitation et de développement de Montréal;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264069004
80.01 (20.75)

À 17 h 02,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.76) à 80.01 (20.80) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0825

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour les travaux de construction pour l'unité de production d'oxygène dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 8b) - Dépense totale de 135 532 950 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2548-188999-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction pour l'unité de production d'oxygène dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 8b), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 127 984 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2548-188999-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 6 399 200 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265606001
80.01 (20.76)

CM26 0826**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à AtkinsRéalys Canada inc., pour les services professionnels relatifs au projet de construction de la phase II du poste électrique 315 kilovolts à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de sept ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 4 153 259,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21317 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire AtkinsRéalys Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels relatifs au projet de construction de la phase II du poste électrique 315 kilovolts à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de sept ans, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 3 955 484,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21317;
- 3 - d'autoriser une dépense de 197 774,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de AtkinsRéalys Canada inc.;
- 5 - d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs à prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, sans dépense additionnelle;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1262884001
80.01 (20.77)

CM26 0827**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat au regroupement de firmes composé de AtkinsRéalys Canada inc. et Atelier SENS architecture fondamentale inc., pour les services professionnels en ingénierie et en architecture pour la surveillance des travaux de construction de l'unité de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 10 012 105,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21326 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, regroupement de firmes composé de AtkinsRéalisation Canada inc. et Atelier SENS architecture fondamentale inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en ingénierie et en architecture pour la surveillance des travaux de construction de l'unité de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de cinq ans, soit pour une somme de 9 535 338,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21326;
- 3 - d'autoriser une dépense de 476 766,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement du regroupement de firmes composé de AtkinsRéalisation Canada inc. et Atelier SENS architecture fondamentale inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1262742001
80.01 (20.78)

CM26 0828

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour les travaux de mise à niveau de la station de suppression de l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 726 733,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2611-194601-C (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la station de suppression de l'Île-Bizard, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 4 772 277,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P2611-194601-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 715 841,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 238 613,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1267696001
80.01 (20.79)

CM26 0829

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis fiducie commerciale, pour une période de dix ans, à compter du 1er octobre 2026, des espaces aux 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e étages de l'immeuble situé au 855, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 111 390 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 43 678 781 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 114 542 \$, net de ristourne, pour 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation de 2 519 917 \$, pour 2027, et de 1 618 202 \$, net de ristourne, pour 2028 / Autoriser un virement budgétaire de 1 665 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) / Approuver l'ajustement de la base budgétaire du SGPI de 1 400 000 \$, net de ristourne, pour 2027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis fiducie commerciale, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, des espaces aux 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e et 21^e étages de l'immeuble situé au 855, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 111 390 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 43 678 781 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 114 542 \$, net de ristourne, pour 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration soit 76 132 \$ (66,5 %) relevant de la compétence locale et 38 410 \$ (33,5 %) de compétence d'agglomération, vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour le paiement du loyer en 2026;
- 4 - d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation de 2 519 917 \$, net de ristourne, pour 2027;
- 5 - d'approuver un ajustement récurrent de la base budgétaire vers le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation de 1 618 202 \$, net de ristourne, pour 2028;
- 6 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 665 000 \$, net de ristourne, pour 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, soit 839 160 \$ (50,4 %) relevant de la compétence locale et 825 840 \$ (49,6 %) de la compétence d'agglomération, vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, afin de réaliser l'ensemble des déménagements des employés du parc immobilier de la Ville;
- 7 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 1 400 000 \$, net de ristourne, pour 2027, vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1264069003
80.01 (20.80)

À 17 h 17,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.81) et 80.01 (20.82) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0830

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Aréo-Feu ltée, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes, incluant leurs composantes, accessoires, services connexes, l'entretien ainsi que l'approvisionnement en pièces de rechange, d'une durée de dix ans, dans le cadre d'un appel d'offres regroupé réalisé en vertu d'une entente intermunicipale avec la Ville de Longueuil (CE26 1027) - Montant estimé de l'entente : 28 412 011,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21409 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 10 ans, par laquelle Aréo-Feu ltée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des appareils de protection respiratoire isolants autonomes, incluant leurs composantes, accessoires, services connexes, l'entretien ainsi que l'approvisionnement en pièces de rechange, dans le cadre d'un appel d'offres regroupé réalisé en vertu d'une entente intermunicipale avec la Ville de Longueuil (CE26 1027), pour une somme maximale de 21 855 393,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21409;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 278 309,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 3 278 309,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement d'Aréo-Feu ltée;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1263838006
80.01 (20.81)

CM26 0831

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée., pour les travaux de réfection des infrastructures et des aménagements ainsi que pour les travaux de la Commission des services électriques de Montréal sur les rues William entre la rue Ann et le boulevard Robert-Bourassa, et de l'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et William, incluant l'ajout de travaux d'éclairage sur les rues William et Ottawa - Dépense totale de 18 342 120,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 518601 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures et des aménagements ainsi que pour les travaux de la Commission des services électriques de Montréal sur les rues William entre la rue Ann et le boulevard Robert-Bourassa et de l'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et William, incluant l'ajout de travaux d'éclairage sur les rues William et Ottawa, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 202 774,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 518601;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 130 416,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 2 008 930,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1267231034
80.01 (20.82)

À 17 h 28, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 août 2026
13 h

Séance tenue le lundi 24 août 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pautzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES
DU CONSEIL :

Alba Zuniga Ramos et Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

Alain Dufort, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

01 - Période de questions du public

À 19 h 06, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Signature d'un bail de 10 ans pour des espaces à bureaux municipaux à la Place Dupuis : est-ce que cette décision répond aux besoins de la population ou à la Chambre de commerce de Montréal? / Souhaite que les coûts totaux liés à la journée supplémentaire hebdomadaire des fonctionnaires au bureau dans ces espaces soient publics comme les coûts d'aménagement et d'exploitation
<u>Question de :</u> Vincent Defeijt	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
2	Questionne une future prime aux élus-es pour assister la Table des maires en lien avec le fait que les membres du Syndicat des scientifiques et ingénieurs de la Ville sont sans convention collective depuis plus de 965 jours / Souhaite une analyse démontrant que 5 % d'augmentation de salaire aux employés municipaux améliore les services à la population
<u>Question de :</u> Philippe Leblanc	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	

3	Est-ce que l'Administration protégera le parc Jarry pour la prochaine génération? / En lien avec le projet de nouveau stade de tennis au parc Jarry, est-ce que construire un stade est le meilleur usage possible de cet espace public?
<u>Question de :</u> Manon Ruel	
<u>Réponse de :</u> Christine Black	
4	Dresse un résumé des appuis recueillis à la motion 65.01 inscrite au présent ordre du jour et dépose tous les documents réunis à cet effet comprenant lettres, pétitions et courriels / Est-ce que l'Administration est d'avis qu'il est impossible, sur le plan politique, de refuser d'appuyer cette motion?
<u>Question de :</u> Adrian Leroux	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	DÉPÔT DE DOCUMENTS
5	En vue de maintenir la paix ici dans nos communautés, objectif que s'est fixé l'Administration, souhaite comprendre comment atteindre cet objectif en lien avec la motion inscrite en 65.01 du présent ordre du jour, motion qui divise les membres du conseil de ville / En lien avec cette motion, est-ce qu'il y aura des bénéfices pour la sécurité de la population ou un plus grand risque à Montréal de polariser la situation?
<u>Question de :</u> Beth Tannenbaum	
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	DÉPÔT DE DOCUMENTS
6	En lien avec la motion inscrite au point 65.01 au présent ordre du jour, est-ce que l'Administration croit qu'il y aura davantage d'actes haineux envers la communauté juive si cette motion est adoptée? / Est-ce que cette motion encourage des actes de violence envers la communauté juive?
<u>Question de :</u> Meena Parveen Khan	
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
7	Obtention d'un permis de guide touristique à Montréal : est-ce que l'Administration est prête à mettre en place des mesures transitoires jusqu'au moment où les organisations et les personnes touchées pourront compléter les étapes afin d'obtenir ce permis? / Quels sont les délais concernant la mise en place de ces mesures?
<u>Question de :</u> Juliana Soares Jurko	
<u>Réponse de :</u> Vana Nazarian	
8	Exprime des craintes quant à sa sécurité à Montréal
<u>Question de :</u> Ayrik Armani	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
9	Le droit de manifester et le maintien de l'ordre public : est-ce que l'Administration envisage de changer ses interventions lors des manifestations afin d'éviter les débordements et assurer la sécurité de la population? / Souhaite un changement de doctrine à cet effet
<u>Question de :</u> Gary Benarrous	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
10	Est-ce que l'Administration s'engage à protéger le parc Jarry? / Est-ce que l'Administration reconnaît le parc Jarry comme un moyen favorisant la santé publique et s'engage-t-elle à le protéger contre tout projet de bétonisation?
<u>Question de :</u> Valérie Bloch	
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	
11	Quel est le processus pour présenter des preuves en matière de déontologie policière?
<u>Question de :</u> Baybars Malik Pineda	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	

12	Souhaite que les priorités de l'Administration soient la mobilité, l'entretien des rues et trottoirs, avant de traiter des conflits internationaux
<u>Question de :</u>	
Shak Daniel	
<u>Réponse de :</u>	
Alan DeSousa	

13	Souhaite des précisions sur la demande du centre sportif à Lachine
<u>Question de :</u>	
Debbie Ann Vokey	
<u>Réponse de :</u>	
Julie-Pascale Provost	

À 20 h 10, la présidente du conseil suspend les travaux pour une courte pause.

À 20 h 12, les travaux reprennent et la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	Pourquoi la Ville a décider de ramener les Boules dans le Village, et quels impacts vous espérez pour le quartier, les commerçants, les résidents et les visiteurs? Comment ce projet s'inscrit dans votre vision pour l'avenir du Village et son développement?
<u>Question de :</u>	
David Leduc	
<u>Réponse de :</u>	
Claude Pinard	

La question 2 n'a pas été lue.

3	Vous avez tracé une ligne jaune sur la chaussée devant le 255, avenue Lafleur, ce qui empêche désormais le personnel de l'entreprise de tourner à gauche, que ce soit pour entrer ou pour sortir du stationnement de l'entreprise. Pourquoi nous compliquez-vous la vie au lieu de nous la faciliter? Vous nous exposez délibérément à des contraventions. Vous feriez très bien de rétablir la situation antérieure le plus vite possible. Est-ce possible, svp? Merci,
<u>Question de :</u>	
Marius Deac	
<u>Réponse de :</u>	
Nancy Blanchet	

La question 4 n'a pas été lue.

5	Madame la mairesse Soraya Martinez Ferrada, depuis 2022, des milliers de citoyens de Saint-Léonard subissent des inondations répétées. Nous avons eu des études d'ingénieurs, des simulations, des promesses et maintenant encore des analyses. Pourtant, aucune solution permanente n'est mise en œuvre. Ma question est simple : qu'est-ce qui empêche concrètement la Ville de commencer les travaux en 2026? Si les rapports d'ingénieurs identifient déjà les problèmes et proposent des solutions, pourquoi n'avons-nous toujours pas un échéancier public, avec des travaux, un budget et une date de début? Nous ne demandons plus une promesse. Nous demandons un engagement concret : quelle solution sera mise en place, combien coûtera-t-elle et à quelle date les travaux commenceront-ils à Saint-Léonard?
<u>Question de :</u>	
Markus Mascara	
<u>Réponse de :</u>	
Alan DeSousa	

6	Y aura t il une consultation des citoyens sur l'acceptabilité sociale du financement du projet de Tennis Canada pour de nouvelles installations aux frais des payeurs de taxes? Ces dépenses pour des projets privés sans vraies consultations sont inacceptables quand nos infrastructures tombent en ruines et nos taxes montent!
<u>Question de :</u> Marie Josée Lagarde	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
<i>La question 7 n'a pas été lue.</i>	
<i>La question 8 n'a pas été lue.</i>	
9	Madame la Mairesse, À la lumière des événements récents, ainsi que des situations antérieures ayant suscité des préoccupations persistantes en matière de racisme systémique et de profilage racial à Montréal, de nombreux citoyens souhaitent la mise en œuvre de mesures concrètes visant à renforcer la confiance entre les communautés et les institutions publiques. Seriez-vous disposée à convoquer un Sommet montréalais sur la lutte contre le profilage racial, réunissant des élus, des représentants des services policiers, des experts, des organismes communautaires et des citoyens, afin d'élaborer un plan d'action structuré, assorti d'objectifs mesurables, visant à prévenir ces situations et à promouvoir une plus grande équité?
<u>Question de :</u> Giacomo Vigna	
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
10	Pourquoi n'y a pas de Tigres géant encore à Point-Aux-Tremble ???????
<u>Question de :</u> Jessica Ouellet	
<u>Réponse de :</u> Denis Pelletier	
<i>La question 11 n'a pas été lue.</i>	
12	Bonjour, Nous envisageons d'acheter un immeuble situé au 815, rue Provost, Lachine, QC H8S 1M8, comprenant un dépanneur au rez-de-chaussée et un espace à l'étage actuellement loué à des fins commerciales. Nous souhaiterions conserver le dépanneur et savoir s'il serait possible de modifier l'usage de l'étage afin de l'utiliser comme résidence privée pour nous-mêmes ou de le louer à des fins résidentielles. Avant de finaliser l'achat, nous aimerions obtenir une confirmation concernant le zonage applicable à cette adresse et savoir si l'usage résidentiel est permis. Si oui, pourriez-vous nous indiquer quelles démarches, autorisations ou permis sont nécessaires pour effectuer ce changement d'usage, ainsi que les documents et éventuels travaux requis pour rendre l'espace conforme aux normes municipales? Merci beaucoup pour votre aide.
<u>Question de :</u> Hui Meng Duan	
<u>Réponse de :</u> Julie-Pascale Provost	
<i>Les questions 13 à 16 n'ont pas été lues.</i>	
17	Should you not be more proactive instead of reactive and go check out the potential recycling hazard at 1450 boul shevchenko. it seems you do not act until it is too late.
<u>Question de :</u> Tomas Colson	
<u>Réponse de :</u> Nancy Blanchet	

18	On July 14, 2025, before becoming Mayor, you stood on Belmont Street in Saint-Léonard and promised residents that, if elected, a plan to combat flooding would be developed within your first 100 days, saying: “On day one as mayor, I’m going to put it in my budget.”
<u>Question de :</u>	
Natalia Lacoste	Over 3,000 residents have now suffered repeated flooding, some for four consecutive years. We were also told that Montréal received over \$165 million in government funding around June 15, 2026, to address infrastructure/flooding. Can you confirm how much was received, what it is for, and why work has not started?
<u>Réponse de :</u>	
Alan DeSousa	We already have engineering reports and simulations. Why are we still “analyzing” the problem? Why not use Montréal’s AI expertise to analyze the existing data and identify the best solution? Sandbags are not a solution. Mayor Soraya and Mayor Perri both promised action in 2026. When will the actual work begin? We need solutions now—not years from now.

Les questions 19 à 34 n’ont pas été lues.

35	Sa fait plusieurs fois que je montre mon désaccord sur l’ouverture de la 50ième jusqu’à Sherbrooke , une pétition sans réponses contre cette ouverture a été aussi partagée et que nous avons proposé des solutions alternative à cette ouverture
<u>Question de :</u>	
Brenda Collins	L’adresse de se nouveau projet est sur la rue Sherbrooke, si les entrée et sortie se font par Sherbrooke sa ne cause aucune problème au citoyen du quartier car le flot de voiture utiliserait Sherbrooke et non notre quartier ,
<u>Réponse de :</u>	
Denis Pelletier	Pourquoi vous demandez pas au promoteur de changer ses plans pour que les entrées se fassent uniquement par Sherbrooke?

Les questions 36 à 39 n’ont pas été lues.

40	I am writing to ask that the City review the amount of certain parking fines. On July 14, 2026, I received a \$385 parking ticket after forgetting to move my vehicle while working at Concordia University's Loyola Campus. I acknowledge my mistake and accept responsibility.
<u>Question de :</u>	
Zornitsa Stoyanova	However, I believe a \$385 fine for a non-criminal parking infraction is disproportionate. Although my vehicle may have inconvenienced bus or taxi traffic, it did not create a dangerous situation or cause harm. Fines should encourage compliance with parking regulations, but they should also be fair and proportionate to the seriousness of the offence.
<u>Réponse de :</u>	
Stephanie Valenzuela	I respectfully ask City Council to review the current parking fine schedule and consider whether penalties of this magnitude are appropriate. A balanced approach would maintain deterrence while ensuring that fines remain reasonable and equitable for Montreal residents. Thank you for your consideration.

La question 41 n’a pas été lue.

42	Dans le cadre du projet de réaménagement de l’îlot Voyageur, est-il prévu que le nouvel immeuble qui remplacera l’ancienne gare d’autocars assure une connexion intérieure ou un passage direct entre la station de métro Berri-UQAM et la gare d’autocars actuelle, comme le permettait l’ancienne gare?
<u>Question de :</u>	
Benoît Turcotte	
<u>Réponse de :</u>	
Aref Salem	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 37. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

51 – Nomination / Désignation

À 20 h 41, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 51.03 comme prévu en début de séance.

CM26 0832

Nommer Sarah-Maude Cossette, Kenza Chahlouni et Marie-Ève Voghel Robert à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier ou second mandat de trois ans, à compter d'août et septembre 2026 / Nommer Meryem Benslimane à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans, à compter d'août 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1117;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de nommer Sarah-Maude Cossette à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de trois ans, à compter d'août 2026, en remplacement de Christina Nancy Eyangos;
- 2- de nommer Kenza Chahlouni à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, à compter d'août 2026;
- 3- de nommer Marie-Ève Voghel Robert à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, à compter de septembre 2026;
- 4- de nommer Meryem Benslimane à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans, à compter d'août 2026;
- 5- de remercier Christina Nancy Eyangos pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1267721002

65 – Motion des conseillers

À 20 h 46, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 65.01 comme prévu en début de séance.

CM26 0833

Motion de l'Opposition officielle - Motion pour démontrer la solidarité de la Ville de Montréal au peuple palestinien et aux victimes civiles du conflit en Asie de l'Ouest, communément appelée le Moyen-Orient

Attendu que la Ville de Montréal se distingue par la diversité de sa population et par son engagement envers l'accueil, l'inclusion et le respect des personnes issues de l'immigration;

Attendu qu'en tant que membre du réseau international de villes Mayors for Peace, la promotion de la paix, de la dignité humaine, du respect des droits de la personne et du vivre-ensemble constitue un fondement de l'action municipale de la Ville de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension en adoptant notamment la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que la Ville de Montréal a historiquement pris position contre des régimes de ségrégation et d'oppression, notamment en s'opposant officiellement à l'apartheid sud-africain en 1989 et en accueillant le président Nelson Mandela quatre mois après sa libération;

Attendu que les hostilités se déroulant actuellement sur plusieurs territoires, notamment en Palestine, au Liban, en Syrie, au Yémen, en Iran, en Israël et au Qatar, affectent les populations civiles et qu'elles plongent ces peuples et leur diaspora, notamment à Montréal, dans une période d'incertitude, de peur et de deuil;

Attendu que les attaques commises par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023 ont suscité une condamnation internationale unanime;

Attendu que depuis le 7 octobre 2023, les hostilités armées en Palestine, en Israël et dans les régions voisines ont entraîné la mort de dizaines de milliers de personnes, en très grande majorité des civils, dont un nombre élevé d'enfants, de femmes, de personnel humanitaire, de secouristes, de personnel médical et de journalistes;

Attendu que de nombreuses personnes d'origine palestinienne et de d'autres pays touchés par ces hostilités résident partout à Montréal, y travaillent et s'y impliquent activement, contribuant de manière significative à sa vitalité sociale, culturelle, scientifique et économique;

Attendu que plusieurs organisations internationales de défense des droits humains reconnues telles qu'Amnistie Internationale et Human Rights Watch, mais aussi des organismes regroupant des spécialistes de l'étude du génocide, dont l'International Association of Genocide Scholars et le Lemkin Institute for Genocide Prevention, qualifient les actions du gouvernement d'Israël en Palestine de génocide, d'actes de génocide ou de crime d'extermination;

Attendu que de nombreuses organisations israéliennes de défense des droits humains, dont B'Tselem, la plus importante d'entre elles, et Physicians for Human Rights - Israel, reconnaissent qu'Israël maintient actuellement un régime d'apartheid en Palestine;

Attendu que la Cour Internationale de justice a reconnu en 2024 que les politiques et pratiques de l'État israélien dans les territoires palestiniens occupés constituent une ségrégation ou un apartheid, en violation de l'article 3 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et que l'État d'Israël fait l'objet d'accusations formelles de génocide devant la Cour internationale de Justice;

Attendu que la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé a publié, le 25 septembre 2025, un rapport concluant qu'Israël commet un génocide contre les Palestiniens à Gaza et exhortant Israël et tous les États à s'acquitter de leurs obligations juridiques pour mettre fin au génocide et punir les responsables;

Attendu que l'actuel premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, fait l'objet d'un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité;

Attendu que le premier ministre du Canada, Mark Carney, a déclaré qu'en vertu de ce mandat d'arrêt, Benjamin Netanyahu serait arrêté s'il entrait sur le territoire canadien;

Attendu que le 21 septembre 2025, le premier ministre du Canada, Mark Carney, a annoncé que le Canada reconnaissait officiellement l'État de la Palestine;

Attendu que le conseil municipal a adopté de nombreuses résolutions portant sur des enjeux internationaux, dont des motions et déclarations concernant les violations des droits de la personne en Iran, en Haïti, au Rwanda, mais a aussi condamné l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, notamment en hissant le drapeau ukrainien à l'hôtel de ville et en cessant d'inviter des diplomates russes aux événements protocolaires municipaux;

Attendu que le conseil municipal du 23 mars 2026 de la Ville de Montréal a adopté une déclaration en soutien aux victimes civiles des attaques d'Israël et des États-Unis au Liban et en Iran, a réaffirmé sa solidarité avec le peuple libanais et avec toute la communauté libanaise et iranienne de Montréal et que lors de ce même conseil, la Ville s'est engagée à poursuivre la lutte contre l'antisémitisme à l'occasion de la Journée du souvenir en mémoire des victimes de l'Holocauste;

Attendu que lors d'une récente manifestation tenue à Montréal, certains gestes s'inscrivant dans un contexte préoccupant de hausse des actes à caractère haineux ont été posés, et qu'il importe de réaffirmer que les personnes de confession juive ou d'origine israélienne ne sauraient être tenues responsables des actions de l'État d'Israël;

Attendu que des navires d'aide humanitaire à destination de Gaza ont été interceptés en mai 2026 par les forces israéliennes dans les eaux internationales, entraînant l'arrestation de civils, dont des personnes canadiennes et montréalaises, et que le gouvernement du Canada a exprimé de vives préoccupations quant au traitement leur ayant été réservé, le qualifiant « d'inacceptable » et « d'abominable »;

Il est proposé par Nathalie Goulet

appuyé par Ericka Alneus
Alex Norris

- 1 - que la Ville de Montréal réaffirme son attachement aux valeurs de paix, de respect des droits fondamentaux, de sécurité et de dignité pour toutes et tous;
- 2 - que la Ville de Montréal réitère l'importance de lutter contre toutes les formes de haine, incluant l'antisémitisme et l'islamophobie;
- 3 - que la Ville de Montréal reconnaisse et dénonce le régime d'apartheid imposé en Palestine et le génocide qui y est perpétré et qu'elle affirme sa solidarité envers le peuple palestinien et toutes les victimes civiles des hostilités en Asie de l'Ouest, communément appelée le Moyen-Orient;
- 4 - que le conseil municipal réaffirme que les communautés juives de Montréal et d'ailleurs ainsi que les personnes d'origine israélienne ne sauraient être tenues responsables des actions de l'État d'Israël et que ces communautés font elles-mêmes face à une montée préoccupante de l'antisémitisme;
- 5 - que, dans un esprit de cohérence et de respect du droit international, le conseil municipal demande à la Ville de Montréal de suspendre sans plus tarder ses liens institutionnels avec l'actuel gouvernement d'Israël, ses institutions et ses municipalités, notamment en cessant d'inviter les représentants de cet État aux événements officiels tenus à l'hôtel de ville de Montréal, et ce, jusqu'à ce que Israël retourne à ses frontières internationalement reconnues, cesse ses violations des droits du peuple palestinien et mette fin à ses violations du droit international;
- 6 - que le conseil municipal communique cette position aux gouvernements du Québec et du Canada.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Nathalie Goulet.

En débutant, Mme Goulet décrit Montréal en tant que terre d'accueil, où des milliers de personnes du monde entier ont trouvé refuge et paix, et où ils ont bâti leur vie. Et dans toutes ces familles de tous horizons, il y a des souffrances allant au-delà des frontières. En ce sens, cela constitue un devoir pour elle de reconnaître le génocide qui a lieu en Palestine et d'être solidaire envers le peuple palestinien et les victimes du conflit en Asie de l'Ouest.

Mme Goulet soutient notamment que les villes peuvent s'élever comme des voix courageuses à l'instar de Montréal qui l'a été dans le passé. Elle croit que l'occasion se présente ici et que nous avons la responsabilité de s'élever à nouveau en appuyant cette motion.

Le conseiller Alex Norris et la conseillère Martine Musau Muele enchaînent en appuyant cette motion.

En résumé, M. Norris expose une épreuve morale déterminante pour notre époque en référant aux atrocités commises dans la destruction de Gaza depuis trois ans. Selon lui, le temps est venu de mettre un terme au concept *deux poids, deux mesures*, et pour cela, Montréal doit faire preuve de cohérence en condamnant les crimes de guerre perpétrés par Israël, et en mettant de l'avant les droits humains et les lois internationales.

Quant à la conseillère Martine Musau Muele, cette dernière partage trois grandes réflexions. D'abord, elle est d'avis qu'il n'y a qu'un seul camp où tous et toutes doivent se ranger, c'est celui de la paix. Elle poursuit en faisant appel à des gestes conséquents qui doivent accompagner les valeurs défendues par les personnes élues. Puis, elle évoque un nouveau paradigme dans les politiques publiques où des changements structurel, institutionnel et culturel pourraient se mettre en place, afin de donner une voix à ceux et celles qui n'en ont plus.

S'ensuit une prise de parole de la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada. Autour de valeurs qui unissent tous et toutes, comme reconnaître les souffrances découlant de la guerre, protéger les populations civiles, défendre le droit international et souhaiter une paix juste et durable dans le monde, la mairesse de Montréal questionne le rôle et les responsabilités du conseil municipal, notamment : rassembler, sans importer les fractures du monde et sans être silencieux. Elle est d'avis qu'il ne faut pas se substituer aux institutions internationales, créées afin de donner un sens et du poids à ces valeurs puis, des conséquences lorsqu'elles ne sont pas respectées. Elle termine sur le leadership de Montréal

qui doit agir sur des leviers en sa possession, par exemple en renforçant la prévention des actes haineux et le dialogue interculturel.

La présidente du conseil remercie les quatre personnes élues pour leurs interventions.

À 21 h 30,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

d'apporter les amendements suivants à la motion 65.01 :

- de remplacer le premier Attendu par le texte suivant :

« Attendu que la Ville de Montréal se distingue par la diversité de sa population et par son engagement envers l'accueil, l'inclusion et le respect de ses résidents et résidentes; »

- d'ajouter le texte suivant après le deuxième Attendu :

« Attendu que cette diversité constitue l'une des plus grandes richesses de la métropole et qu'elle est au cœur de son identité, de son dynamisme et de sa capacité à créer des ponts entre les cultures, les croyances et les communautés; »

- de remplacer les quatrième, cinquième et sixième Attendus par le texte suivant :

« Attendu que la Ville de Montréal a historiquement pris position contre des régimes de ségrégation et d'oppression, notamment en s'opposant officiellement à l'apartheid sud-africain en 1989 et en accueillant le président Nelson Mandela quatre mois après sa libération et que cette prise de position s'inscrivait dans un mouvement plus large de dénonciation et de sanctions contre le régime d'apartheid amorcé dès 1985 par le gouvernement canadien du premier ministre Brian Mulroney;

Attendu que les hostilités se déroulant actuellement sur plusieurs territoires, notamment en Palestine, en Iran, en Israël, au Liban, au Qatar, en Syrie et au Yémen, affectent les populations civiles et qu'elles plongent ces peuples et leur diaspora, notamment à Montréal, dans une période d'incertitude, de peur et de deuil;

Attendu que les attaques commises par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023 ont suscité une condamnation internationale unanime, que le Hamas est reconnu par le gouvernement du Canada comme une organisation terroriste et que la Ville de Montréal condamne sans équivoque les actes terroristes, la prise d'otages et les violences commises contre les populations civiles; »

- de remplacer le huitième Attendu par le texte suivant :

« Attendu que de nombreuses personnes d'origine palestinienne, iranienne, israélienne, libanaise et de toutes confessions religieuses de d'autres pays touchés par ces hostilités résident partout à Montréal, y travaillent et s'y impliquent activement, contribuant de manière significative à sa vitalité sociale, culturelle, scientifique et économique; »

- de supprimer les neuvième et dixième Attendus;

- de remplacer le onzième et douzième Attendu par le texte suivant :

« Attendu que, dans son avis consultatif rendu en juillet 2024 à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Cour Internationale de justice a reconnu que les politiques et pratiques de l'État israélien dans les territoires palestiniens occupés constituent une pratique illégale et l'État d'Israël est dans l'obligation de mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé dans les plus brefs délais;

Attendu que la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, établie par le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a publié, le 16 septembre 2025, un rapport concluant qu'Israël commet un génocide contre les Palestiniens à Gaza et exhortant Israël ainsi que tous les États membres de l'ONU à s'acquitter de leurs obligations juridiques afin de mettre fin au génocide et de punir les responsables; »

- de remplacer le quatorzième Attendu par le texte suivant :

« Attendu que le premier ministre du Canada, Mark Carney, a affirmé que le Canada respecterait les obligations découlant du mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale; »

- de remplacer les seizième et dix-septième Attendus par le texte suivant :

« Attendu que le lancement du Fonds international pour la paix entre les Israéliens et les Palestiniens par le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada permette de renforcer les efforts de consolidation de la paix, de soutenir les organisations de la société civile favorisant le dialogue et la coopération entre les communautés, et de contribuer à l'établissement des conditions nécessaires à une solution négociée à deux États, afin d'assurer une paix durable, la sécurité et la dignité des Israéliens et des Palestiniens;

Attendu qu'en juin dernier, le Canada a imposé une cinquième série de sanctions contre des personnes et entités ayant facilité ou soutenu la violence de colons extrémistes à l'encontre de civils palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, laquelle contribue à accroître l'insécurité tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens et que le Canada continue de s'opposer à l'expansion des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est;

Attendu que le conseil municipal du 23 mars 2026 de la Ville de Montréal a adopté une déclaration en soutien aux victimes civiles des conflits au Liban et en Iran, a réaffirmé sa solidarité avec le peuple libanais et avec toute la communauté libanaise et iranienne de Montréal et que lors de ce même conseil, la Ville s'est engagée à poursuivre la lutte contre l'antisémitisme à l'occasion de la Journée du souvenir en mémoire des victimes de l'Holocauste; »

- d'ajouter le texte suivant après le dix-neuvième Attendu :

« Attendu que la Ville de Montréal a la responsabilité de promouvoir la coexistence pacifique et la cohésion sociale entre toutes les communautés;

Attendu que l'antisémitisme, l'islamophobie, le racisme, la discrimination, les discours haineux, l'intimidation et la violence n'ont pas leur place à Montréal;

Attendu que la liberté de religion, la liberté d'expression, le respect de la diversité des opinions et le droit de chacune et chacun de vivre en sécurité constituent des fondements essentiels de notre démocratie; »

- de remplacer les cinq premiers Résolus par le texte suivant :

« Que le conseil municipal réaffirme son attachement aux valeurs de paix, de respect des droits fondamentaux, de sécurité et de dignité pour toutes et tous;

Que le conseil municipal de Montréal exprime sa profonde compassion envers toutes les victimes civiles des conflits qui touchent actuellement le Moyen-Orient ainsi qu'envers toutes les familles montréalaises qui vivent les conséquences de ces tragédies;

Que le conseil municipal exprime sa solidarité envers les Montréalaises et les Montréalais dont les proches, les familles ou les communautés sont touchés par les conflits qui sévissent actuellement en Palestine, en Israël, au Liban, en Iran et ailleurs dans la région;

Que le conseil municipal réitère l'importance de lutter contre toutes les formes de haine, incluant l'antisémitisme et l'islamophobie;

Que le conseil municipal affirme sa solidarité envers le peuple palestinien ainsi qu'envers l'ensemble des victimes civiles des hostilités en Asie de l'Ouest, communément appelée le Moyen-Orient, qu'elle réaffirme son attachement au respect du droit international et du droit international humanitaire et qu'il appuie le travail des instances judiciaires et organismes internationaux compétents chargés d'examiner les allégations de violations du droit international dans la bande de Gaza, notamment les procédures en cours devant la Cour internationale de Justice concernant l'application et l'interprétation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide;

Que le conseil municipal réaffirme que les communautés juives de Montréal et d'ailleurs ainsi que les personnes d'origine israélienne ne sauraient être tenues responsables des actions de l'État d'Israël et que ces communautés font elles-mêmes face à une montée préoccupante de l'antisémitisme;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada et du Québec de faire preuve d'un leadership accru en faveur de la résolution pacifique du conflit, notamment par le recours aux mécanismes diplomatiques appropriés, au respect du droit international et à l'imposition de sanctions à l'encontre des parties et des individus responsables de violations graves du droit international humanitaire et des droits de la personne;

Que le conseil municipal continue d'appuyer les initiatives favorisant le dialogue, la coexistence, la sécurité publique et la compréhension mutuelle entre les Montréalais et Montréalaises;

Que le conseil municipal réaffirme que Montréal demeure profondément attachée aux valeurs de dialogue, d'inclusion, de respect mutuel et de paix civile, et qu'elle est une ville où toutes les personnes peuvent vivre ensemble dans la dignité, la sécurité et le respect de leurs droits; »

Un débat s'engage sur la proposition d'amendements.

À 21 h 36,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

de prolonger la séance jusqu'à la fin de l'étude du point 65.01.

La proposition est agréée.

À 21 h 37,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendements.

La présidente du conseil met aux voix la proposition d'amendements et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38

Contre : 22

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendements adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la motion amendée.

La présidente cède la parole tour à tour à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, puis à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

À 21 h 45,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

de procéder à un vote à main levée sur la motion amendée.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.01 tel qu'amendé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 54

Contre : 6

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 65.01, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 21 h 50, la présidente du conseil, Chantal Rossi, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 25 août 2026, à 9 h 30.



**Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 août 2026
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 août 2026 – 9 h 30
salle du conseil de l’hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pautzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES
DU CONSEIL :**

Alba Zuniga Ramos et Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la nation Kanien’keha:ka (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

La présidente du conseil souligne le départ du pianiste de jazz montréalais Oliver Jones, décédé le 22 juillet 2026, et elle remercie toutes les personnes qui ont honoré sa mémoire lors de la chapelle ardente tenue à l’hôtel de ville.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, annonce dédier une minute de silence à la mémoire du comédien Marc Messier, décédé le 7 juillet 2026, en rappelant sa carrière de plus de cinquante ans et sa contribution marquante au théâtre, à la télévision et au cinéma québécois. Elle met en lumière son rôle dans des œuvres emblématiques telles que *Broue*, *La petite vie*, *Lance et compte* et *Les Boys*, ainsi que les nombreuses distinctions qu’il a reçues au cours de sa carrière. Au nom du conseil municipal, elle adresse de sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Messier.

Enfin, elle demande d’observer une minute de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

01 - Période de questions du public

À 9 h 39, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Concernant les guides touristiques certifiés, quelle est l'autorité désignée afin de permettre des exemptions, une autorisation intérimaire, à la réglementation G-2? / En tant qu'opérateur, expose la problématique de devoir s'adresser à un concurrent afin d'avoir des guides certifiés, et souhaite savoir à quel moment l'Administration l'informera de la manière de se conformer à la réglementation
<u>Question de :</u> Gustavo Trindade	
<u>Réponse de :</u> Vana Nazarian	
2	Exprime le souhait que la communauté juive ne soit pas l'instrument de suprématistes au détriment de la démocratie montréalaise et des droits humains de manière globale
<u>Question de :</u> Lilah Michelle Spier	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	DÉPÔT DE DOCUMENTS
3	Est-ce que l'Administration envisage d'assouplir les programmes soutenant les petits organismes œuvrant au logement social?
<u>Question de :</u> Richard Phaneuf	
<u>Réponse de :</u> Benoit Langevin	
4	Souhaite davantage de temps alloué pour la traverse piétonnière à l'intersection du boulevard Gaétan-Laberge et de la rue Gilberte-Dubé, à Verdun
<u>Question de :</u> Sylvain Lapointe Hort	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
5	Cycliste décédé sur la piste cyclable Notre-Dame : qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui sera fait pour améliorer la sécurité sur cet axe cyclable? / Suggère le nettoyage et le marquage de la piste cyclable, de même qu'un plan d'action rapide
<u>Question de :</u> Daniel Chartier	
<u>Réponse de :</u> Alexandre Devaux-Guizani	
6	Questionne l'Administration sur la valeur des vies humaines du côté de la Palestine et des autres pays / Est-ce qu'Israël doit être imputable de ces actions?
<u>Question de :</u> Kanita Ahmed	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Alan DeSousa	DÉPÔT DE DOCUMENTS
7	Projet du nouveau stade de tennis au parc Jarry : comment l'Administration peut accepter un projet qui hypothèque cet espace vert nécessaire à toute la communauté? / Souhaite que ce projet puisse améliorer et bonifier le parc Jarry
<u>Question de :</u> Ricky Ng-Adam	
<u>Réponse de :</u> Christine Black	
8	Demande des explications quant aux nouvelles règles d'inscription des personnes lors de la Période de questions du public qui ont pris effet hier / Commentaires sur le profilage
<u>Question de :</u> Lina (Lou) Tajeddi	
<u>Réponse de :</u> Chantal Rossi	

À 10 h 13, la présidente du conseil fait la lecture de 5 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

43	Why is there a motion concerning a distant political issue being brought up to the Montreal City Council Meeting that may incite worsening antisemitism when there are so many local issues that must be addressed that affect our citizens?
<u>Question de :</u>	
Mark Gans	
<u>Réponse de :</u>	
Soraya Martinez Ferrada	
<i>Les questions 44 à 47 n'ont pas été lues.</i>	
48	La Ville a acquis des terrains sur le chemin du Golf qui sont destinés, à plus long terme, à accueillir des équipements collectifs. Nous proposons d'utiliser temporairement une partie de ce site, pour au moins cinq ans, afin d'y réaliser La Fabrique circulaire du Golf : un espace communautaire, éducatif et environnemental construit principalement avec des matériaux récupérés des chantiers voisins. Le projet est conçu pour être modulaire, démontable et compatible avec la vocation future du terrain. Des partenaires sont prêts à contribuer en matériaux et nous avons accès à des possibilités de financement pour sa réalisation. Nous demandons donc à la Ville principalement la mise à disposition du terrain, afin de permettre la concrétisation du projet avec un impact financier municipal minimal. Plus de 6 200 citoyens ont déjà manifesté leur appui. Une occasion de transformer un terrain en attente en un lieu utile, innovant et rassembleur pour Verdun et L'Île-des-Sœurs
<u>Question de :</u>	
Luz Marina Cabrera	
<u>Réponse de :</u>	
Céline-Audrey Beauregard	
<i>La question 49 n'a pas été lue.</i>	
50	Dans le cadre du projet d'envergure prévu à L'Île-des-Sœurs sur le chemin du Golf, des études ou démarches ont-elles été réalisées afin d'évaluer l'augmentation du nombre de véhicules, ses impacts sur la circulation déjà difficile aux heures de pointe, ainsi que les enjeux de sécurité pour les résidents et les services d'urgence ? Les véhicules d'urgence ont déjà beaucoup de difficulté à se frayer un chemin actuellement.
<u>Question de :</u>	
Andrée Poulin	
<u>Réponse de :</u>	
Céline-Audrey Beauregard	
<i>La question 51 n'a pas été lue.</i>	
52	Le projet d'agrandissement des installations de l'Omnium Banque Nationale au parc Jarry prévoit notamment le déplacement de la piscine publique et soulève de nombreuses préoccupations quant à la préservation des espaces verts et des équipements de proximité. La Ville de Montréal peut-elle préciser quelles études d'impact social et urbanistique ont été réalisées à ce jour? Peut-elle également indiquer quelles solutions de rechange ont été évaluées afin d'éviter ou de limiter la perte d'espaces verts et le déplacement de la piscine?
<u>Question de :</u>	
Walid Nassef	
<u>Réponse de :</u>	
Jean-François Lalonde	
<i>Les questions 53 et 54 n'ont pas été lues.</i>	

55

Question de :
Farid Cherifi

Réponse de :
Martine Musau Muele

Quand la ville de villeray va regler definitivement le probleme chronique des ordures qui dure depuis le printemps sur la rue liege entre saint hubert et saint andre. c'est devenu un vrai danger de sante publique qui affecte les habitants et les passant. Les multiples appels 311 sont devenus inefficaces et inutiles vu que la situation perdure depuis des mois et jusqu a present. Allons nous passer l ete comme ca . La ville doit prendre ses responsabilite et prendre les dispositions qui s imposent pour que cette situation ne se repete plus. Doit on passer notre temps a appeler chaque semaine le 311 ou bien est ce une situation premeditee quelque part vu que la zone sitee est la seule qui souffre de ce probleme dans tous le quartier qui lui est impeccablement propre. N'y a t il par quelque part discrimination vu que les deux blocs concernes sont habites majoritairement pas de nouveaux immigrants.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 10 h 24. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

02 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 24, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de : Ericka Alneus Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Qu'est-ce que l'Administration compte faire afin d'outiller et accompagner les entreprises montréalaises afin qu'elles remportent davantage les appels d'offres de la Ville? / Comment le comité exécutif, en concertation avec les arrondissements, va développer un plan d'action commun afin d'accompagner les PME, favoriser les accès au marché public et les retombées économiques sur le territoire montréalais?
Question de : Marie Plourde Réponse de : Chantal Rossi	Questionne les nouvelles règles d'inscription des personnes lors de la Période de questions du public hier et demande des changements à cet égard et une meilleure communication à cet effet / Questionne le retrait des signes religieux que portaient certaines personnes présentes et souhaite une discussion en Commission de la présidence concernant les enjeux soulevés
Question de : Christopher McCray Réponse de : Claude Pinard	En ce qui a trait au chantier de la rue Berri, souhaite des justifications sur une dépense supplémentaire de 15 M \$ / Quelles sont les orientations données aux équipes de travail au regard de ce projet qui touche notamment l'axe cyclable Berri?
Question de : Céline-Audrey Beauregard Réponse de : Chantal Gagnon	Est-ce que l'Administration a demandé au gouvernement du Québec, à l'aube de la campagne électorale provinciale, des outils législatifs structurant en matière de baux commerciaux?

À 10 h 42

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de sept minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de sept minutes est agréée.

<u>Question de :</u> Céline-Audrey Beauregard	Est-ce que l'Administration va soutenir les petits commerçants qui font face à des augmentations de loyer notamment?
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
<u>Question de :</u> François Limoges	En référant à des éléments de réponse de la présidente du conseil à Marie Plourde, au début de cette Période de questions, souhaite des clarifications sur l'interprétation et le respect qui est accordé à la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> / Qui peut faire des recommandations qui vont à l'encontre de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> et de la Constitution du Canada?
<u>Réponse de :</u> Chantal Rossi	

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 48.

À 10 h 48, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0745 (suite)

Point 7.08 – Tenue d'un comité plénier

Dépôt du rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 48, le mardi 25 août 2026, le conseil reprend ses travaux sur le point 7.08 sous la présidence de Chantal Rossi.

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne la conseillère Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera d'une durée de 30 minutes pour présenter son rapport annuel, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Ensemble Montréal : 31 minutes
- Projet Montréal : 23 minutes
- Autres élus-es : 6 minutes

À 10 h 49, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 11 h 06, la présidente du comité plénier, Nancy Blanchet, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Andrée Cossette, à ses collaboratrices, Khadija Chaya et Kim Tardif et à son collaborateur, François Arbez.

Mme Blanchet invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

À 12 h 41, la présidente du comité plénier, Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier et suspend les travaux pour la pause du lunch.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 août 2026
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 août 2026 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pautzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES
DU CONSEIL :**

Alba Zuniga Ramos et Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

Geneviève Goudreault, Directrice générale adjointe - Développement et affaires institutionnelles
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

À 14 h 08, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la séance ouverte et le conseil reprend ses travaux avec la suite de l'étude du point 7.08.

CM26 0745 (suite)

Point 7.08 – Tenue d'un comité plénier

Dépôt du rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville

À 14 h 08, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, invite Mme Blanchet, à faire son rapport. Cette dernière indique que le comité plénier a siégé durant 90 minutes, 13 membres ont pris la parole pour un total de 42 questions. Elle ajoute que les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus, de même que la vérificatrice générale et son équipe.

La présidente du conseil remercie Mme Blanchet d'avoir présidé ce comité et déclare le point 7.08 déposé.

07.08

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

À 14 h 09, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 14 h 09,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0834

Modifier la source de financement d'un montant de 187 845 \$, compris dans le soutien financier total de 581 845 \$ accordé à la Coopérative d'habitation Monde-Uni pour la réalisation du projet Acadie (CG26 0178), afin que cette somme soit désormais financée dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et fasse l'objet d'un remboursement par la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de modifier la source de financement d'un montant de 187 845 \$, compris dans le soutien financier total de 581 845 \$ accordé à la Coopérative d'habitation Monde-Uni pour la réalisation du projet Acadie (CG26 0178), afin que cette somme soit désormais financée dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et fasse l'objet d'un remboursement par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1268080002
80.01 (30.01)

CM26 0835

Autoriser le paiement de la facture du Groupe CH inc., d'un montant de 245 313,26 \$, taxes incluses, pour la location de salles au Centre Bell, ainsi que des services de traiteur, de production audiovisuelle et de production d'événement dans le cadre de la cérémonie commémorative tenue le 7 juillet 2026 en hommage à l'agent Mohamed Lamine Benredouane / Autoriser un budget additionnel d'un montant de 224 003,71 \$, taxes nettes, pour 2026, en provenance du budget de contingences

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le paiement de la facture du Groupe CH inc., d'un montant de 245 313,26 \$, taxes incluses, pour la location de salles au Centre Bell, ainsi que des services de traiteur, de production audiovisuelle et de production d'événement dans le cadre de la cérémonie commémorative tenue le 7 juillet 2026 en hommage à l'agent Mohamed Lamine Benredouane;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel d'un montant de 224 003,71 \$, taxes nettes, pour 2026, en provenance du budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265326006
80.01 (30.02)

CM26 0836

Autoriser la réception d'une subvention de 161 281 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue d'ÉCO-RDV 2026 au Marché Bonsecours / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver le projet d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 161 281 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour couvrir une partie des frais inhérents à la tenue d'ÉCO-RDV 2026 au Marché Bonsecours;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant;
- 4 - d'autoriser le Service du développement économique à affecter ce montant pour la réalisation de l'événement ÉCO-RDV 2026, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266352002
80.01 (30.03)

CM26 0837

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal visant la construction, l'agrandissement et le réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal visant la construction, l'agrandissement et le réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont localisé sur les lots 1 360 367, 1 360 638, 3 637 410, 3 637 409, 2 769 053, 1 361 142, 3 775 813, 4 981 205, PC-30473 (4 981 204 et 4 981 206) et 1 360 278, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la ministre de la Santé, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adopté à l'unanimité.

1268845006
80.01 (30.04)

CM26 0838

Adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1269723001
80.01 (30.05)

À 14 h 11,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) et 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0839

Autoriser la réception d'une subvention de 9 000 000 \$ provenant du gouvernement du Québec pour assurer la poursuite de la mission du musée de la Biosphère de 2026 à 2029 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 9 000 000 \$ provenant du gouvernement du Québec pour assurer la poursuite de la mission du musée de la Biosphère de 2026 à 2029;
- 2- d'approuver le projet de convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 9 000 000 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant;
- 4- d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal à affecter ce montant pour assurer la poursuite de la mission du musée de la Biosphère de 2026 à 2029, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269442004
80.01 (30.06)

CM26 0840

Accorder un soutien financier totalisant 1 892 000 \$ à huit villes liées dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale pour appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Approuver la convention de subvention financière entre les villes de Montréal et de Pointe-Claire, remplaçant la convention approuvée par la résolution CG26-0382

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 1 892 000 \$ aux villes liées ci-après désignées, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles, dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale pour appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Nom de l'organisme	Somme de Contribution ATCL
Beaconsfield	96 000 \$
Côte-Saint-Luc	112 000 \$
Dollard-des-Ormeaux	528 000 \$
Kirkland	80 000 \$
Montréal-Ouest	32 000 \$
Pointe-Claire	600 000 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	112 000 \$
Westmount	332 000 \$
Total	1 892 000 \$

- 2 - d'approuver la convention de subvention financière entre les Villes de Montréal et de Pointe-Claire, remplaçant la convention approuvée par la résolution CG26 0382;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269918003
80.01 (30.07)

À 14 h 12,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
 appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0841

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
 appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1260458001
80.01 (42.01)

CM26 0842**Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025) ».

Adopté à l'unanimité.

1263074002
80.01 (42.02)

CM26 0843**Adoption, avec changements, du Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter, avec changements, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 2 242 423 du cadastre du Québec », conformément au paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

1265092002
80.01 (42.03)

À 14 h 13,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (45.01) à 80.01 (45.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0844

Approuver le Règlement R-015-3 modifiant le Règlement CA-113, tel que modifié par les Règlements R-015, R-015-1 et R-015-2 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt additionnel de 28 423 532 \$ pour financer le projet « Programme mesures préférentielles pour bus (MPB) » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-015-3 modifiant le Règlement CA-113, tel que modifié par les Règlements R-015, R-015-1 et R-015-2 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt additionnel de 28 423 532 \$ pour financer le projet « Programme mesures préférentielles pour bus (MPB) », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 123 235 302 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

1267945001
80.01 (45.01)

CM26 0845

Approuver le Règlement R-215-1, modifiant le Règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-215-1, modifiant le Règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 640 000 000 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1267945003
80.01 (45.02)

CM26 0846

Approuver le Règlement R-216-1, modifiant le Règlement R-216 autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 6 » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-216-1, modifiant le Règlement R-216 de la Société de transport de Montréal, autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes – phase 6 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 710 000 000 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

1267945004
80.01 (45.03)

CM26 0847

Approuver le Règlement R-227 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 6 968 923 \$ pour financer le projet « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - phase 4 (PGRTS4) » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-227 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 6 968 923 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - phase 4 (PGRTS4) », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

1267945005
80.01 (45.04)

CM26 0848

Approuver le Règlement R-228 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 22 722 616 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 Phase 3 (PPVU) » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le Règlement R-228 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 22 722 616 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 10 ans pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 Phase 3 (PPVU) », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1267945006
80.01 (45.05)

À 14 h 18,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (45.06) et 80.01 (45.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0849

Approuver le Règlement R-229 autorisant un emprunt de 23 901 463 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie BUS diesel 12 mètres » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-229 de la Société de transport de Montréal, autorisant un emprunt de 23 901 463 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie BUS diesel 12 mètres », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

1267945007
80.01 (45.06)

CM26 0850

Approuver le Règlement R-200-1 modifiant le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 2 » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-200-1 modifiant le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 2 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 190 300 925 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);
- 2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

1267945002
80.01 (45.07)

CM26 0851

Nommer Leslie Roberts à titre de représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Leslie Roberts à titre de représentant élu de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1262840001
80.01 (51.01)

20 – Affaires contractuelles

À 14 h 20, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 14 h 20,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0852

Accorder un soutien financier de 275 000 \$ à Quartier des arts du cirque, pour le projet de création d'un Pôle d'émancipation culturelle et économique par et pour Saint-Michel / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2026 par sa résolution CE26 1024;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 275 000 \$ à Quartier des arts du cirque (QUAC), pour le projet de création d'un Pôle d'émancipation culturelle et économique par et pour Saint-Michel;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1268454001

CM26 0853

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les Cours Pointe-St-Charles inc., à des fins de jardin collectif, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 5 207 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 167,1 mètres carrés, situé dans le prolongement de la rue Sainte-Madeleine, à l'est de la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 1 623 270 \$, plus les taxes applicables / Verser au domaine public de la Ville le lot 5 207 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1082;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les Cours Pointe-St-Charles inc., à des fins de jardin collectif, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 5 207 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 167,1 mètres carrés, situé dans le prolongement de la rue Sainte-Madeleine, à l'est de la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 1 623 270 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2- d'autoriser la signature d'un contrat de services professionnels entre le vendeur et son notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant des stipulations en faveur de la Ville de Montréal;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire du vendeur, en fidéicommis, conformément au contrat de services professionnels;
- 4- de verser au domaine public de la Ville le lot 5 207 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1246462006

CM26 0854

Approuver le bail d'emplacement par lequel la Ville loue à Terrion LP (Telus Communications inc.), pour une période de 10 ans, rétroactivement au 1^{er} septembre 2025, une parcelle de terrain connue comme étant le lot 1 669 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 6729, rue Pascal-Gagnon, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 529 mètres carrés, pour l'exploitation et l'entretien d'une tour de télécommunications, moyennant un loyer total de 219 053,94 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1083;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver le bail d'emplacement par lequel la Ville de Montréal loue à Terrion LP (Telus Communications inc.), pour une période de 10 ans, rétroactivement au 1^{er} septembre 2025, une parcelle de terrain connue comme étant le lot 1 669 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 6729, rue Pascal-Gagnon, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 529 mètres carrés, pour l'exploitation et l'entretien d'une tour de télécommunications, moyennant un loyer total de 219 053,94 \$, excluant les taxes;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1258042006

CM26 0855

Approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2026, un terrain connu comme étant des parties des lots 1 336 164, 1 336 166 et 1 336 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 4 706 mètres carrés, à des fins de stationnement de véhicules automobiles, pour un loyer total de 266 679,70 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1086;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

1- d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2026, un terrain connu comme étant les parties des lots 1 336 164, 1 336 166 et 1 336 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 4 706 mètres carrés, à des fins de stationnement de véhicules automobiles, pour un loyer total de 266 679,70 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1265323010

CM26 0856

Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue à Danse-Cité inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, les locaux 426, 426-B et 420-B au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 95,55 mètres carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 47 837,28 \$, excluant les taxes - Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 29 311,98 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1087;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

1- d'approuver la deuxième modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, les locaux 426, 426-B et 420-B au quatrième étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 95,55 mètres carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 47 837,28 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 29 311,98 \$. Le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1268682006

À 14 h 27,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0857

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 297 790,12 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au pavillon multifonctionnel de l'Esplanade Tranquille, situé au 1442, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à United Services de Nettoyage (9061-1674 Québec inc.) (CM23 0686), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 179 011,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1057;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 258 947,93 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien ménager au pavillon multifonctionnel de l'Esplanade Tranquille, situé au 1442, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à United Services de Nettoyage (9061-1674 Québec inc.) (CM23 0686);
- 3 - d'autoriser une dépense de 38 842,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1267157005

CM26 0858

Exercer l'option de prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 823 212,45 \$, taxes incluses, pour les services d'exploitation et d'entretien de l'usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, ainsi que de son système de captage situé au 125, rue Fernand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Aquatech société de gestion de l'eau inc. (CM23 0684), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 059 090,82 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1060;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 24 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 748 374,95 \$, taxes incluses, pour les services d'exploitation et d'entretien de l'usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles ainsi que de son système de captage situé au 125, rue Fernand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Aquatech société de gestion de l'eau inc. (CM23 0684);
- 3 - d'autoriser une dépense de 74 837,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1268212002

CM26 0859

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Société de verdissement du Montréal Métropolitain pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} mai 2026, des parcelles de terrain faisant partie des lots 2 648 223, 2 384 988 et 2 347 811 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie variant de 17 500 mètres carrés à 4 900 mètres carrés, selon les périodes, à des fins d'exploitation d'une pépinière de transition, pour un loyer total de 100 \$, excluant les taxes - La subvention immobilière est estimée à 329 600 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1088;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de verdissement du Montréal métropolitain pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} mai 2026 des parcelles de terrain faisant partie des lots 2 648 223, 2 384 988 et 2 347 811 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie variant de 17 500 mètres carrés à 4 900 mètres carrés, selon les périodes, à des fins d'exploitation d'une pépinière de transition, pour un loyer total de 100 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 329 600 \$. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1265941013

CM26 0860

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à PME-ART, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, le local 410 au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 29,57 mètres carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 18 855,24 \$, excluant les taxes - Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 5 013 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1091;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, le local 410 au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 29,57 mètres carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 18 855,24 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 5 013 \$. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1268682008

CM26 0861

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à Coopérative de solidarité Polliflora, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} avril 2026, une parcelle de terrain d'une superficie de 2 929,10 mètres carrés durant la saison estivale et une parcelle de terrain d'une superficie de 44 mètres carrés durant la période hivernale, faisant partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine temporaire, pour un loyer total de 200 \$, excluant les taxes - La subvention immobilière est estimée à 72 442 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1090;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Coopérative de solidarité Polliflora, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} avril 2026, une parcelle de terrain d'une superficie de 2 929,1 mètres carrés pendant la saison estivale et une parcelle de terrain d'une superficie de 44 mètres carrés pendant la saison hivernale faisant partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine temporaire, pour un loyer total de 200 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 72 442 \$. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1265323018

À 14 h 29,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0862

Accorder un contrat au regroupement des firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes s.e.n.c.r.l., NCK inc. et Martin Roy et Associés inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de conservation de la Maison Le Ber-Le Moyne, de son annexe et de la dépendance dans l'arrondissement de Lachine - Montant estimé de l'entente : 412 442,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21388 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1076;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Julie-Pascale Provost

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Beaupré Michaud et Associés, Architectes s.e.n.c.r.l., NCK inc. et Martin Roy et Associés, ce regroupement de firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de conservation de la maison Le Ber-Le Moyne, de son annexe et de la dépendance dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit une somme de 296 037,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21388;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 207,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 57 197,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1268386001

CM26 0863

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la cession du réseau souterrain d'Hydro-Québec situé sur la rue Hochelaga, entre le boulevard de l'Assomption et la rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1081;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la cession du réseau souterrain d'Hydro-Québec situé sur la rue Hochelaga, entre le boulevard de l'Assomption et la rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1260025006

CM26 0864

Conclure une entente-cadre avec Reliure Travaction (1991) inc., pour les services de reliure de documents destinés aux bibliothèques de Montréal, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 633 814,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21381 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1067;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Josué Corvil

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Reliure Travaction (1991) inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de reliure de documents destinés aux bibliothèques de Montréal, pour une somme maximale de 633 814,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21381;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Reliure Travaction (1991) inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service de la culture, des sports et des loisirs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1260138001

CM26 0865

Conclure une entente-cadre avec Infrarouge Kelvin inc., pour les services professionnels de thermographie, d'inspection de décharges partielles des câbles de moyenne tension ainsi que pour la vérification des composantes basses tensions des structures souterraines de la Commission des services électriques de Montréal, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 523 596,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2354 (2 soum.) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1078;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Infrarouge Kelvin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de thermographie, d'inspection de décharges partielles des câbles de moyenne tension ainsi que pour la vérification des composantes basses tensions des structures souterraines de la Commission des services électriques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 523 596,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2354;
- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Infrarouge Kelvin inc., à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Infrarouge Kelvin inc.;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1260497003

CM26 0866

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, 9406-6495 Québec inc. et 9455-7576 Québec inc., renoncent au droit de reprise des coéchangistes prévu à l'article 1797 du Code civil du Québec en cas d'éviction des immeubles reçus en échange, relativement à l'acte d'échange publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 743 766 intervenu entre l'ancienne Ville de Pierrefonds et Shell Canada Limitée, afin de régulariser et de parfaire les titres de propriété des parties concernées, le tout sans contrepartie financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1187;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, 9406-6495 Québec inc. et 9455-7576 Québec inc., renoncent au droit de reprise des coéchangistes prévu à l'article 1797 du Code civil du Québec en cas d'éviction des immeubles reçus en échange, relativement à l'acte d'échange publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 743 766 intervenu entre l'ancienne Ville de Pierrefonds et Shell Canada Limitée, afin de régulariser et de parfaire les titres de propriété des parties concernées, le tout sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1260317002

À 14 h 32,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0867

Accorder un contrat de gré à gré à Telus dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest entre la 6^e et la 20^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 119 762,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1149;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Julie-Pascale Provost

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Telus dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest entre la 6^e et la 20^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 762,20 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 juin 2026;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1260025003

CM26 0868

Accorder un soutien financier de 3 300 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour le renouvellement des expositions et des équipements, ainsi que la conservation des vestiges en 2026, 2027 et 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1196;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 300 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour le renouvellement des expositions et des équipements ainsi que la conservation des vestiges en 2026, 2027 et 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1257840004

CM26 0869

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 148 505,88 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Monmet Itée (CM24 0049), majorant ainsi le montant total de l'entente à 3 346 999,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1150;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 148 505,88 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Monmet Itée (CM24 0049);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1265593028

CM26 0870

Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc., pour le renouvellement des services d'entretien de la solution Galaxy et pour les services professionnels d'accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2029 - Dépense totale de 368 937,21 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1181;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc., pour le renouvellement des services d'entretien de la solution Galaxy et pour les services professionnels d'accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 368 937,21 \$, taxes incluses, conformément à ses offres de service en date du 20 mai 2026 et 12 juin 2026;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction engagement numérique, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1267655004

CM26 0871

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 141 429,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec STI Maintenance inc. (4 lots) (CG22 0494), majorant ainsi le montant total des ententes à 5 691 260,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1182;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 141 429,63 \$, taxes incluses, pour les services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec STI Maintenance inc. (4 lots) (CG22 0494);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1265035003

À 14 h 33,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0872

Conclure une entente-cadre avec Orange Traffic inc., pour la fourniture de matériel structural de feux de circulation (lot 1), d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 486 848,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21235 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1155;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Orange Traffic inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du matériel structural de feux de circulation (lot 1), pour une somme maximale de 1 351 680,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21235;
- 2 - d'autoriser une dépense de 135 168,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Orange Traffic inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1268848005

CM26 0873

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil national de recherche du Canada, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026, des locaux situés au 2300, rue Alfred-Nobel, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 50,16 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 59 520 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1191;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue au Conseil national de recherche du Canada, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2026, des locaux situés au 2300, rue Alfred-Nobel, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 50,16 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 59 520 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1268933006

CM26 0874

Autoriser une dépense additionnelle de 1 221 409,32 \$, taxes incluses, pour les contingences et les incidences dans le cadre du contrat accordé à AECOM Consultants inc., pour les services professionnels de conception des plans et devis et de surveillance des travaux pour la réfection des Jardins ouest du Jardin botanique de Montréal (CM24 0406), majorant ainsi le montant total de la dépense à 6 595 610,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1183;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 732 845,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat accordé à AECOM Consultants inc., pour les services professionnels de conception des plans et devis et de surveillance des travaux pour la réfection des Jardins ouest du Jardin botanique de Montréal (CM24 0406);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 488 563,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1260048001

CM26 0875

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans les arrondissements de Montréal-Nord et du Plateau-Mont-Royal, pour une période d'une saison hivernale, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 463 376,77 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1160;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans les arrondissements de Montréal-Nord et du Plateau-Mont-Royal, pour une période d'une saison hivernale avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme de 3 463 376,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1269445006

CM26 0876

Accorder un contrat à Centre Investigation & Sécurité Canada inc., pour les services de commis de guérite dans les lieux d'élimination de la neige, pour une période de deux ans, incluant deux options de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 605 576,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21454 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1161;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Centre Investigation & sécurité Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de commis de guérite dans les lieux d'élimination de la neige, pour une période de deux ans, incluant deux options de prolongation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 448 574,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21454;
- 2 - d'autoriser une dépense de 89 714,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 67 286,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Centre Investigation & sécurité Canada inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1264922006

À 14 h 35,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0877

Accorder un contrat à CMS Entrepreneurs Généraux inc., pour les travaux de réaménagement et de sécurisation du sentier de l'avenue du Parc-La Fontaine - Dépense totale de 4 011 678,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-6025 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1178;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement et de sécurisation du sentier de l'avenue du parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 971 613,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6025;

- 2- d'autoriser une dépense de 594 322,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 297 161,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 148 580,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1260185001

CM26 0878

Accorder un contrat à 9519-4668 Québec inc. (Remorquage Gladiateur) pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une période de trois saisons hivernales, incluant une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 678 915,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21465 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1163;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9519-4668 Québec inc. (Remorquage Gladiateur), plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour une période de trois saisons hivernales, le contrat pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 502 900,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21465;
- 2- d'autoriser une dépense de 100 580,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 75 435,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9519-4668 Québec inc. (Remorquage Gladiateur);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1269445007

CM26 0879

Accorder un contrat à Les produits Fraco ltée, pour les services de fabrication et de livraison de barrières de contrôle de foule sur mesure pour le Quartier des spectacles - Dépense totale de 185 904,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21405 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1169;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'accorder au plus bas soumissionnaire, Les produits Fraco ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de fabrication et de livraison de barrières de contrôle de foule sur mesure pour le Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 185 904,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21405;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1268781003

CM26 0880

Approuver deux ententes entre le ministre des Affaires municipales, le directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal, ayant pour objet la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de toute élection partielle qui pourrait avoir lieu d'ici l'élection générale de 2029, permettant l'ajout de la photographie des personnes candidates sur les bulletins de vote et la présentation d'un profil web des personnes candidates

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1188;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver deux ententes entre le ministre des Affaires municipales, le directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal, ayant pour objet la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de toute élection partielle qui pourrait avoir lieu d'ici l'élection générale de 2029, permettant l'ajout de la photographie des personnes candidates sur les bulletins de vote et la présentation d'un profil web des personnes candidates.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1269748001

CM26 0881

Accorder un contrat de gré à gré à CCxA pour les services professionnels requis en vue du retour de l'installation artistique 18 Nuances de gai, incluant une licence d'exposition, dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est dans le Village, pour une période de 10 ans - Dépense totale de 984 996,39 \$, taxes incluses / Approuver la convention de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1261;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à CCxA pour les services professionnels requis en vue du retour de l'installation artistique 18 Nuances de gai, incluant une licence d'exposition, dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est dans le Village, pour une période de 10 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 984 996,39 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 juillet 2026;

- 2 - d'approuver la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de CCxA;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1267736001

À 14 h 48,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0882

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période de quatre ans - Dépense totale de 5 260 278,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21383 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1253;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période de quatre ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 896 502,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21383;
- 3 - d'autoriser une dépense de 779 300,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 584 475,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1264922003

CM26 0883

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder huit contrats aux firmes CMS - Entrepreneurs généraux inc., 175784 Canada inc., Ecovrac 2024 inc., Pépinière Michel Tanguay inc. et 9055-0344 Québec inc., pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont et du Sud-Ouest, pour une période de quatre saisons hivernales - Dépense totale de 110 132 014,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21431 (17 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1254;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de quatre saisons hivernales, les contrats pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont et du Sud-Ouest, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21431 :

Adjudicataire	Contrat	Montants sans contingences et variations de quantité (Taxes incluses)
CMS - Entrepreneurs généraux inc.	CDN-117-2630	8 999 704,92 \$
CMS - Entrepreneurs généraux inc.	CDN-122-2630	19 596 782,80 \$
175784 Canada inc. (Bricon)	CDN-123-2630	20 968 089,50 \$
Ecovrac 2024 inc.	LAC-102-2630	5 600 680,93 \$
Ecovrac 2024 inc.	LAC-104-2630	4 336 387,43 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	OUT-101-2630	11 497 499,98 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	S-O-105-2630	7 636 179,60 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	S-O-106-2630	13 141 353,68 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 4 588 833,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 13 766 501,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de CMS - Entrepreneurs généraux inc., 175784 Canada inc., Ecovrac 2024 inc., Pépinière Michel Tanguay inc. et 9055-0344 Québec inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1268788004

CM26 0884

Accorder un contrat à J.A. Larue inc., pour la fourniture de deux colmateuses mécanisées pour nids-de-poule - Dépense totale de 781 460,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21476 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1266;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - d'accorder à J.A. Larue inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux colmateuses mécanisées pour nids-de-poule, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 710 419,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21476;
- 2 - d'autoriser une dépense de 71 041,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de J.A. Larue inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1260431007

CM26 0885

Accorder un contrat à Globocam (Montréal) inc., pour la fourniture de quatre camions 6 x 4 avec boîte à asphalte basculante isolée et chauffante - Dépense totale de 1 751 902,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21464 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1267;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Globocam (Montréal) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de quatre camions 6 x 4 avec boîte à asphalte basculante isolée et chauffante, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 592 638,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21464;
- 2 - d'autoriser une dépense de 159 263,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1260431008

30 – Administration et finances

À 15 h 09, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 15 h 09,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0886

Autoriser un virement budgétaire de 6 599 000 \$, net de ristournes et de subvention, en provenance du Programme décennal d'immobilisations du Service de la culture, des sports et des loisirs vers l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2026, pour compléter les travaux d'aménagement du terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert, ainsi qu'un transfert des crédits autorisés afférents à l'arrondissement pour un total de 6 691 074,76 \$, net de ristournes, requis pour la poursuite du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1269;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

1 - d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 6 599 000 \$, net de ristourne et de subvention, en provenance du Programme décennal d'immobilisations du Service de la culture, des sports et des loisirs vers l'arrondissement de Saint-Léonard, pour compléter les travaux d'aménagement du terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert ainsi qu'un transfert des crédits autorisés afférents à l'arrondissement pour un total de 6 691 074,76 \$, net de ristournes, requis pour la poursuite du projet;

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1269941004

CM26 0887

Majorer la dotation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, d'un montant de 168 472,14 \$, taxes nettes, afin de couvrir les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc George-Vernot, terrain numéro 792, ainsi que les frais des services professionnels pour la surveillance environnementale à la suite des travaux de réaménagement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1109;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, d'un montant de 168 472,14 \$, taxes nettes, afin de couvrir les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc George-Vernot, ainsi que les frais des services professionnels pour la surveillance environnementale à la suite des travaux de réaménagement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1255984003

CM26 0888

Retirer du domaine public rue (place publique) le lot 6 141 365 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie maximale de 899 mètres carrés, situé à l'intersection sud-est de la rue Sherbrooke Est et du boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le verser dans le domaine public comme parc local, dans le cadre d'un projet d'aménagement de cet espace

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1124;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

de retirer du domaine public rue (place publique) le lot 6 141 365 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie maximale de 899 mètre carrés, situé à l'intersection sud-est de la rue Sherbrooke Est et du boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le verser dans le domaine public comme parc local, dans le cadre d'un projet d'aménagement de cet espace.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1267562005

CM26 0889

Approuver la prolongation des heures d'ouverture des commerces du Plateau-Mont-Royal lors des promotions commerciales du 17 au 27 septembre 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1126;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'ouverture des commerces du Plateau-Mont-Royal lors des promotions commerciales du 17 au 27 septembre 2026 :

Demandeur	Événement	Territoire	Dates promotion	Extension des horaires des commerces
SDC Avenue du Mont-Royal	Foire commerciale 3	Saint-Laurent à de Lorimier	24 au 27 septembre	23 h
SDC Saint-Denis	UCI sur Saint-Denis	des Pins à Gilford	17 au 27 septembre	23 h
SDC Laurier Ouest	Promotion commerciale pendant la course UCI	Saint-Laurent à Hutchison	19 au 27 septembre	22 h
SDC Boulevard Saint-Laurent	Championnats du monde route 2026- Bd Saint-Laurent	Sherbrooke à Laurier	19 au 20 septembre	23 h
Association des commerçants de l'avenue Duluth	UCI 2026- Duluth	Saint-Laurent à Saint-Hubert	19 au 27 septembre	23 h

Adopté à l'unanimité.

30.04 1267896007

CM26 0890

Majorer la dotation du Service de la gestion et de la planification des immeubles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 67 482,28 \$, taxes nettes (73 901,89 \$, taxes incluses), pour les honoraires professionnels de la firme Les Services EXP inc., relatifs au suivi des sols et des eaux contaminés du terrain 051761 situé au 3550, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1111;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

- Et résolu :
- 1- de majorer la dotation du Service de la gestion et de la planification des immeubles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 67 482,28 \$, taxes nettes (73 901,89 \$, taxes incluses), pour les honoraires professionnels de la firme Les Services EXP inc., relatifs au suivi des sols et des eaux contaminés du terrain 051761 situé au 3550, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
 - 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1268887001

À 15 h 11,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0891

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de la coupe de chaussée devant le 5542, boulevard Léger, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1099;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de la coupe de chaussée devant le 5542, boulevard Léger, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1267231039

CM26 0892

Approuver les modifications à la résolution instituant l'Ordre de Montréal

Vu la résolution instituant l'Ordre de Montréal (CM16 0780, modifiée par CM18 0676);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1102;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- Cette résolution est modifiée par l'ajout, après les mots « comité exécutif », partout où ils se trouvent, des mots « de la Ville », devenant ainsi « comité exécutif de la Ville »;
- 2- Cette résolution est modifiée par l'ajout, entre les mots « conseil » et « de l'Ordre », partout où ils se trouvent, du mot « consultatif », devenant ainsi « conseil consultatif de l'Ordre »;
- 3- L'article 8 (3), est remplacé par :

Le nombre de membres nouvellement admis ou nommés à un grade supérieur à la suite de l'appel annuel de candidatures est d'au plus dix-sept, réparti entre les grades mentionnés à l'article 3 à savoir, à titre indicatif, de trois commandeurs, six officiers et huit chevaliers;
- 4- À l'article 9 (2), la phrase suivante est retirée :

« Ne peuvent se porter candidat » et elle est remplacée par : « Ne peuvent être candidats à l'Ordre »;
- 5- À l'article 9 (2), le point c) est modifié par le suivant :

c) Une personne ayant fait l'objet d'une condamnation au criminel, sauf si une ordonnance de suspension du casier judiciaire a été rendue conformément à la *Loi sur le casier judiciaire* (L.R.C. (1985), ch. C-47);

- 6- À l'article 11 (1), suite aux mots « des coprésidents », ajout des mots suivant « du conseil consultatif », devenant ainsi « ... avis sollicité auprès des coprésidents du conseil consultatif de l'Ordre ... »;
- 7- À l'article 14 (1), le mot « neuf » est modifié par « sept », devenant ainsi « Un conseil consultatif de l'Ordre, formé de sept personnes nommées par ... »;
- 8- À l'article 14 (3), suite aux mots « conseil consultatif » sont retirés les mots suivants « de l'Ordre », devenant ainsi « Ne peuvent faire partie du conseil consultatif les élus, le personnel politique ... »;
- 9- À l'article 15, au point a) la référence au paragraphe « 2 » et de l'article « 7 » est modifiée par « 1 » et « 8 », devenant ainsi :
 - a. D'examiner les candidatures soumises à la suite de l'appel public annuel, prévu au paragraphe (1) de l'article 8;
- 10- À l'article 16, sont ajoutés suite aux mots « conseil consultatif » les mots suivants « est habilitéé », devenant ainsi :

« Le conseil consultatif est habilitéé à formuler des avis au maire/ à la mairesse relativement à : »;
- 11- À l'article 17 (1), suite aux mots « conseil consultatif » sont retirés les mots suivants « de l'Ordre », devenant ainsi « La durée des mandats en tant que membres du conseil consultatif est de trois ans ... »;
- 12- À l'article 17 (2) suite aux mots « conseil consultatif » sont retirés les mots suivants « de l'Ordre », devenant ainsi « La durée des mandats des coprésidents du conseil consultatif est de quatre ans ... »
- 13- Après l'article 18 (1), l'ajout du point suivant :
 - (2) Une personne déjà membre de l'Ordre est admissible à siéger au conseil consultatif;
- 14- En conséquent le point (2) de l'article 18 est devenu le point (3), en plus de l'ajout du mot « strictement » avant le mot « confidentiels » pour se lire comme suit :
 - (3) les délibérations du conseil consultatif de même que les dossiers de candidature sont strictement confidentiels;
- 15- À l'article 19 (3), suite aux mots « la devise », sont ajoutés les mots suivants « de la Ville », devenant ainsi « ... la devise de la Ville, Concordias salus. »;
- 16- À l'article 25 (1), la référence de l'article « 7 » est modifiée par « 8 », devenant ainsi :

25 (1) Le formulaire de candidature soumis à la suite de l'appel annuel de candidatures prévu au paragraphe (1) de l'article 8 doit comporter les motifs justifiant son admission à l'Ordre ou sa nomination à un grade supérieur, le nom de la personne la proposant et les noms de deux personnes appuyant cette candidature.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1268816002

CM26 0893

Approuver, avec réserve, la Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1219;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver les besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal, pour les secteurs scolaires suivants :
 - Secteur 3 - Ahuntsic-Bordeaux (niveau primaire)
 - Secteur 13 - Mercier (niveau primaire)

- Secteur 16 - Ville-Marie (niveau primaire)
- Secteur 18 - Pointe-Saint-Charles (niveau primaire)
- Secteur 22 - Côte-des-Neiges-Ouest (niveau primaire)
- Secteur 04 - Zone Ouest - Quartier-Namur-Hippodrome (niveau secondaire);

2- de refuser le besoin en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal, pour le secteur scolaire suivant :

- Secteur 8 - Parc-Extension (niveau primaire).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1264470003

CM26 0894

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissements d'Anjou, d'Outremont, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et du Sud-Ouest, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville de Montréal pour l'année 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1220;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1267901001

CM26 0895

Majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, à partir du passif environnemental des sols contaminés, pour un montant de 70 980,65 \$, taxes nettes, afin de réaliser des études de caractérisation des sols relativement au projet du Boisé urbain de l'autoroute 15 sur le terrain des lots d'acquisition 1 573 778, 1 573 998, 1 573 970, 5 663 854, 6 247 589, 5 663 856, 2 357 108, 2 357 109, 2 357 110, 2 357 111, 1 573 778 et 1 573 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1225;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

de majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, à partir du passif environnemental des sols contaminés pour un montant de 70 980,65 \$, taxes nettes, afin de réaliser des études de caractérisation des sols relativement au projet du Boisé urbain de l'autoroute 15 sur le terrain des lots d'acquisition 1 573 778, 1 573 998, 1 573 970, 5 663 854, 6 247 589, 5 663 856, 2 357 108, 2 357 109, 2 357 110, 2 357 111, 1 573 778 et 1 573 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1267409005

À 15 h 13,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0896

Abroger la résolution CM26 0721 afin de mettre un terme au processus visant le transfert de cette délégation à l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1235;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'abroger la résolution CM26 0721 afin de mettre un terme au processus visant le transfert de délégation à l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1268798008

CM26 0897

Prolonger, jusqu'au 22 septembre 2031, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation du rendement des entrepreneurs et des fournisseurs prévus à la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01), à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1275;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

de prolonger, jusqu'au 22 septembre 2031, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation du rendement des entrepreneurs et des fournisseurs prévus à la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01), à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.12 1265317006

CM26 0898

Prolonger, jusqu'au 22 septembre 2031, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption et à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1276;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 22 septembre 2031, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption et à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle (18-038), conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.13 1265317005

CM26 0899

Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de dos d'âne sur des rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville pour l'année 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1273;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de dos d'âne sur des rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville de Montréal pour l'année 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.14 1267901002

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 15 h 17, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0900

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 14^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 14^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1254526001

CM26 0901

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 951 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 951 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1268126001

CM26 0902

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1267939001

CM26 0903

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1260025004

CM26 0904

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1268798008

CM26 0905

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1268523001

CM26 0906

Avis de motion et dépôt - Règlement sur l'identification à titre d'événement historique de la signature du traité de la Grande Paix de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre d'événement historique de la signature du traité de la Grande Paix de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

1- DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT HISTORIQUE

La signature du traité de la Grande Paix de Montréal est un important événement diplomatique et militaire dans l'histoire nord-américaine. Elle marque le début d'une longue période de paix qui survient après un siècle de conflits, ponctué par une série d'expéditions militaires et de raids de guérilla, dont l'enjeu est notamment le contrôle des réseaux de traite des fourrures. Ces guerres opposent les nations alliées des Français aux Haudenosaunees, regroupant cinq Nations iroquoises, soutenus d'abord par les Hollandais, puis par les colons anglais.

Après un siècle de guerres intermittentes, plusieurs des nations alliées des Français ainsi que quatre des cinq nations Haudenosaunees choisissent de se réunir à Montréal avec les représentants de la Nouvelle-France. Près de 1 300 délégués, représentant une trentaine de nations, se rendent ainsi dans cette ville qui comptait alors 1 200 habitants afin de sceller la paix. Ils arrivent des Grands Lacs, des forêts du Nord, des vallées fluviales et des communautés autochtones établies autour de Montréal. Parmi eux, des Winnebagos, des Outagamis, des Pouteouatamis, des Menominees, des Maskoutens, des Outaouais, des Miamis, des Illinois, des Ojibwés, des Wendats, des Mississagues, des Anicinapeks, des Abénakis, des Cris, des Gens du Sault Saint-Louis (Kahnawà:ke), des Gens de la Montagne (Kanehsatà:ke) et des Haudenosaunees.

Après plusieurs mois de négociations auprès de chacune des nations en 1700 et deux semaines de pourparlers à Montréal en juillet et en août 1701, le traité est enfin signé le 4 août 1701. En appuyant ce traité, les nations autochtones renoncent à se faire la guerre, se considèrent comme des alliés ou des amies, libèrent leurs prisonniers et mettent en commun leurs territoires de chasse. Elles reconnaissent le gouverneur de la Nouvelle-France comme médiateur dans l'éventualité où un conflit les opposerait de nouveau. La Ligue des Cinq Nations s'engage, quant à elle, à rester neutre dans l'éventualité d'une guerre opposant les Anglais aux Français. Ce traité met définitivement fin au conflit dit « franco-iroquois » et aux conflits liés au contrôle du commerce des fourrures.

2- MOTIFS DE L'IDENTIFICATION

Menée dans le cadre du 325^e anniversaire de la signature du traité de la Grande Paix de Montréal, l'identification de cet événement historique vise d'abord à l'inscrire dans la mémoire collective. Par cette action de reconnaissance, la Ville désire souligner l'importance historique de la signature du traité à Montréal, et du climat de paix que le traité a instauré, et favoriser une meilleure connaissance de cet événement largement méconnu des citoyens. Par la même occasion, elle poursuit son engagement à promouvoir les valeurs de paix et d'inclusion.

Les principaux motifs d'identification sont les suivants :

- 1° la signature du traité de la Grande Paix de Montréal est l'un des plus grands événements diplomatiques dans l'histoire de l'Amérique du Nord et dans l'histoire des Premières Nations. Le traité instaure une paix générale, négociée par près de quarante nations, qui met fin aux guerres franco-iroquoises et aux conflits liés au contrôle du commerce des fourrures. Elle assure une stabilité durable et pacifie un immense espace géographique, influençant ainsi l'histoire de l'Amérique du Nord. Un exemplaire du traité est conservé aux Archives nationales d'outre-mer en France;

- 2° le processus menant à la signature du traité de la Grande Paix témoigne de la souveraineté et du rôle politique majeur des nations autochtones, chacune étant considérée comme une entité politique distincte dans le processus de signature face aux autorités françaises. D'ailleurs, les nations autochtones jouent un rôle central dans les négociations menant à la signature du traité et leurs pratiques diplomatiques, telles que les discours marquants, les échanges de wampums, le partage du calumet de paix et la recherche du consensus, en structurent le processus;
- 3° le traité de la Grande Paix a été négocié et signé à Montréal, à l'époque une petite ville de 1 200 habitants qui accueille des échanges commerciaux et culturels et qui revêt pour les nations autochtones une signification spirituelle depuis des millénaires.

La Ville de Montréal souhaite également identifier la Grande Paix de Montréal à titre d'événement historique en raison de ses impacts à court et à plus long termes.

À court terme, la signature du traité de la Grande Paix de Montréal :

- 1° entraîne des bénéfices tant pour les Français que pour les nations autochtones qui partagent alors des intérêts communs;
- 2° met fin à des années d'insécurité et permet à la vie de reprendre un cours normal. La vie sociale et politique ainsi que les échanges culturels, dont les intermariages, sont favorisés par la fin des hostilités. Les activités agricoles peuvent aussi se développer sur l'ensemble du territoire montréalais;
- 3° permet la reprise des activités commerciales. Libérés des conflits militaires, les nations autochtones et les Français peuvent développer leurs activités commerciales et maintenir leurs échanges en misant davantage sur la négociation que sur la confrontation. Ils ont accès à des territoires de chasse qui étaient auparavant difficilement accessibles.

À plus long terme, le traité de la Grande Paix de Montréal :

- 1° encadre et pacifie les relations entre, et avec, les nations autochtones;
- 2° consolide les échanges commerciaux et culturels;
- 3° ouvre le continent à l'exploration française;
- 4° permet aux autorités françaises de sécuriser le territoire aux abords du Saint-Laurent et d'établir durablement les bases de la Nouvelle-France;
- 5° permettra éventuellement à la bourgade de Montréal d'acquérir un statut de métropole commerciale.

3- CONSULTATION PUBLIQUE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), le règlement identifiant la signature du traité de la Grande Paix de Montréal comme événement historique entrera en vigueur à la date de son adoption, après la tenue d'une consultation publique à laquelle toute personne intéressée peut faire ses représentations sur ce projet de règlement, selon les modalités énoncées dans l'avis public à être donné par le greffier à cette fin.

41.07 1264521006

CM26 0907

Avis de motion et dépôt - Règlement sur l'identification à titre d'événement historique de l'incendie du Laurier Palace

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre d'événement historique de l'incendie du Laurier Palace », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

1- DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT HISTORIQUE

Le 9 janvier 1927, un incendie survient au cinéma Laurier Palace, alors situé au 1683, rue Sainte-Catherine Est, dans le quartier ouvrier d'Hochelaga. Lors d'une projection dominicale, environ 800 personnes sont présentes, dont près de 300 enfants installés au balcon. Lorsque le feu éclate, la panique s'empare de la salle. Les enfants tentent de fuir par un escalier mal conçu, provoquant une bousculade mortelle. Au total, 78 enfants âgés de 5 à 18 ans périssent, principalement par asphyxie ou écrasement.

Cette tragédie, l'une des catastrophes civiles les plus marquantes de l'histoire montréalaise, soulève une onde de choc dans la population et constitue un événement d'une grande importance historique, sociale et politique dans l'histoire de Montréal et de la province plus largement.

2- MOTIFS DE L'IDENTIFICATION

La Ville identifie l'incendie du Laurier Palace de 1927 à titre d'événement historique en raison des motifs suivants :

- 1° sur le plan historique, l'événement occupe une place significative dans la mémoire collective montréalaise et québécoise. L'ampleur du drame, largement médiatisé à l'époque et même à l'échelle internationale, a profondément marqué les consciences et demeure un repère majeur dans l'histoire urbaine de Montréal;
- 2° au niveau local, la tragédie a frappé durement de nombreuses familles du quartier, contribuant à ancrer cet événement dans la mémoire collective comme un symbole de deuil et de vulnérabilité sociale.

L'incendie du Laurier Palace entraîne également des conséquences au niveau politique et réglementaire :

- 1° après l'incendie, des enquêtes publiques, dont une commission royale, ont mené à l'adoption de normes plus strictes en matière de sécurité incendie et de réglementation des lieux publics;
- 2° le 22 mars 1928, à la suite du dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête, le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau adopte une loi précisant les mesures de sécurité à respecter dans les cinémas et les théâtres, dont la présence de portes paniques que l'on doit pouvoir ouvrir de l'intérieur en tout temps et la redéfinition des dimensions des zones de circulation. Plusieurs vieux théâtres doivent fermer à cause de cette nouvelle réglementation;
- 3° la loi interdit également aux enfants de moins de 16 ans d'aller au cinéma même s'ils sont accompagnés d'un adulte, une mesure qui demeurera en vigueur durant 40 ans. Cette interdiction sera levée, sous certaines conditions, en 1961;
- 4° ces mesures ont contribué à améliorer durablement la prévention des incendies et la sécurité dans les établissements accueillant du public et marquent le début d'importantes campagnes de prévention des incendies au Québec.

Par ailleurs, l'incendie du Laurier Palace est significatif au niveau social et culturel :

- 1° il met notamment en lumière les conditions de vie des milieux populaires urbains dans l'entre-deux-guerres. Il renseigne sur le quotidien des enfants issus de familles ouvrières, leur autonomie et la place qu'occupent les loisirs commerciaux dans leur vie;
- 2° l'événement provoque de nombreux débats sur la moralité, la place du cinéma dans les loisirs et la protection de la jeunesse.

3- CONSULTATION PUBLIQUE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), le règlement identifiant l'incendie du Laurier Palace comme événement historique entrera en vigueur à la date de son adoption, après la tenue d'une consultation publique à laquelle toute personne intéressée peut faire ses représentations sur ce projet de règlement, selon les modalités énoncées dans l'avis public à être donné par le greffier à cette fin.

41.08 1264521007

CM26 0908

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 46 375 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 375 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de la forêt urbaine », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1269767001

42 – Adoption de règlements

À 15 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 15 h 22,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0909**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au sud-ouest de la 89^e Avenue, entre la rue Eugène-Couvrette et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au sud-ouest de la 89^e Avenue, entre la rue Eugène-Couvrette et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2026 par sa résolution CM26 0719;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au sud-ouest de la 89^e Avenue, entre la rue Eugène-Couvrette et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2026 par sa résolution CM26 0719;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0897;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au sud-ouest de la 89^e Avenue, entre la rue Eugène-Couvrette et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;

- 2 - de créer une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 4 522 523 et 4 522 524, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres EFGHJE, le tout tel qu'identifié au plan Q-143 Rivière-des-Prairies, préparé par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, le 11 décembre 2025, sous le numéro 1218 de ses minutes, dossier 23535.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1244386001

Règlement 26-021

CM26 0910

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 177 837 000 \$ pour le financement de travaux de construction, réfection et d'amélioration des équipements sportifs et aquatiques

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 177 837 000 \$ pour le financement de travaux de construction, réfection et d'amélioration des équipements sportifs et aquatiques » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2026 par sa résolution CM26 0720;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 177 837 000 \$ pour le financement de travaux de construction, réfection et d'amélioration des équipements sportifs et aquatiques » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2026 par sa résolution CM26 0720;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0900;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 177 837 000 \$ pour le financement de travaux de construction, réfection et d'amélioration des équipements sportifs et aquatiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1260522001

Règlement 26-022

42.03 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

- Retiré (voir l'adoption de l'ordre du jour au point 03.01, en début d'assemblée).

43 – Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

À 15 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin ».

CM26 0911

Adopter un projet de résolution, en vertu de l'article 145.45 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), autorisant la construction d'un bâtiment mixte comportant 10 étages, situé à l'intersection des rues Jean-Talon Est et Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, sur les lots numéros 1 124 222 et 1 122 578 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Tenue d'une consultation publique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2026 par sa résolution CE26 1136;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'adopter un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment mixte comportant 10 étages, situé à l'intersection des rues Jean-Talon Est et Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, sur les lots 1 124 222 et 1 122 578 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les zones Cm-2320 et H-1910, conformément à l'article 145.45 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I - TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé par les lots portant les numéros 1 124 222 et 1 122 578 du cadastre du Québec, tel qu'identifié à l'annexe A.

CHAPITRE II – AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction du bâtiment illustré à l'annexe B, ainsi que les travaux d'aménagement paysager du terrain sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.
3. À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° Aux articles 5.11 (écran opaque pour un conteneur à déchets dans la cour latérale est), 5.21.1.2 (triangle de visibilité), 5.21.2.4 (bande de verdissement de 2 mètres), 5.21.2.5 (aménagement des cours à l'intérieur des limites du PPU Jean-Talon Est), 5.21.2.7.2 (superficie minimale requise de toiture végétalisée), 5.21.4.2 (obligation de plantation), 5.21.4.3 a) (plantation d'arbres), 5.22.3.2 (nombre de cases de stationnement), 5.22.4.3 (cases de stationnement devant être aménagées à l'intérieur), 5.22.4.4 (exceptions pour certains types de cases de stationnement), 5.22.6.3 (entrée charretière), 5.22.8.1 f) et h) (plantation d'arbres dans les îlots de verdure), 5.22.9 (bornes de recharge pour véhicule électrique), 5.22.9.3 (nombre de bornes de recharge électrique et mise en place des installations électriques nécessaires), 5.22.11.4 b) et c) (localisation d'une aire de stationnement de vélos), 5.22.12.5 (localisation de l'aire de transbordement), 6.1.10.1 et 6.2.9.1 (pour le pourcentage minimal de maçonnerie s'appliquant pour chacun des murs) et aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone Cm-2320 quant aux usages permis, au taux d'occupation minimum, au rapport plancher/terrain et au nombre d'étages maximum, ainsi qu'aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone H-1910 quant aux usages permis, au taux d'occupation minimum, au rapport plancher/terrain et au nombre d'étages du Règlement de zonage numéro 1886.

CHAPITRE III - CONDITIONS GÉNÉRALES**SECTION 1 – USAGES**

4. Un espace au sous-sol ne peut être utilisé que pour le stationnement, l'entreposage des matières résiduelles et des espaces techniques pour le fonctionnement du bâtiment.
5. Un espace au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage des classes d'usages « Commerce et service (CA) », « Bureau et clinique (CB) » ou « Établissement de restauration (CC) ». Cependant, un lobby résidentiel peut-être aménagée au rez-de-chaussée.
6. Un espace situé à un niveau supérieur au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage de la classe d'usage « Habitation multifamiliale (HC) ».
7. Un espace de stationnement extérieur peut être occupé par un usage d'établissement exploitant les aires de stationnement et les garages pour le stationnement de la classe d'usage « Commerce et service relié au véhicule automobile (CF) » lequel doit respecter les conditions prévues à la présente résolution.

SECTION 2 – BÂTIMENT

8. La hauteur totale du bâtiment ne doit pas excéder dix (10) étages, lesquels doivent comporter des modulations définies à la présente résolution.
9. Le bâtiment, composé de modulations volumétriques, doit respecter les hauteurs maximales pour les différentes parties du bâtiment, les distances minimales des murs extérieurs par rapport aux limites de propriété, ainsi que les distances minimales prescrites entre les parties de bâtiment, qui sont indiquées à l'annexe C.
10. Le bâtiment doit respecter un taux d'occupation au sol, sur la partie de terrain occupée par le lot numéro 1 124 222 du cadastre du Québec, se situant entre 0,30 et 0,60 inclusivement ainsi qu'un rapport plancher/terrain maximum de 4,0.
11. Les toits couvrant les 5^e, 7^e et 10^e étages doivent être végétalisés dans des proportions ne devant pas être inférieures à ce qui est montré à l'annexe D, pour chacun de ces niveaux, et prévoir les épaisseurs de substrat suivantes :
 - 1° pour le toit du 5^e étage, une épaisseur de substrat minimale de 300 millimètres est requise;
 - 2° pour le toit du 7^e étage, une épaisseur de substrat minimale de 300 millimètres est requise;
 - 3° pour le toit du 10^e étage, une épaisseur de substrat minimale de 150 millimètres est requise.
12. Les proportions indiquées à l'article précédent peuvent être réduites de 15 % afin d'intégrer des équipements mécaniques, lesquels devront atteindre les objectifs et critères de PIIA applicables quant à leur intégration.
13. La surface totale des murs extérieurs du bâtiment doit être recouverte de maçonnerie solide autorisée au Règlement de zonage numéro 1886, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, et ce, dans une proportion minimale de 80 %. Les parties non recouvertes par de la maçonnerie peuvent être recouvertes d'un matériau autorisé au Règlement de zonage numéro 1886.

SECTION 3 – STATIONNEMENT

14. Au total, le site pourra compter un maximum de 150 cases de stationnement.
15. Le nombre de cases de stationnement extérieures est limité à 91 unités. De ce nombre, au moins trois unités doivent être réservées à l'usage des jardins communautaires et deux unités doivent être réservées pour l'autopartage lesquelles doivent être clairement identifiées au moyen d'un panneau de signalisation.
16. 26 unités de stationnement aménagées à l'extérieur doivent servir pour l'usage d'établissement exploitant les aires de stationnement et les garages pour le stationnement de la classe d'usage « Commerce et service relié au véhicule automobile (CF) ». Ces unités de stationnement doivent être situées dans la partie de terrain adjacent à la rue Jean-Talon Est, lesquelles doivent être clairement identifiées.
17. Les unités réservées à l'autopartage doivent faire l'objet d'une entente avec un organisme reconnu, et ce, avant la délivrance du permis de construction. À défaut d'une telle entente, l'espace qui aurait été dédié à l'autopartage devra être végétalisé et le nombre de cases de stationnement devra être réduit en conséquence.
18. Le site doit comprendre au minimum 211 espaces de stationnement pour vélo, dont au moins la moitié doivent être aménagés à l'intérieur du bâtiment.
19. Les unités de stationnement pour vélos, qui sont exigées à l'intérieur d'un stationnement souterrain, peuvent être aménagées à l'intérieur du bâtiment, ailleurs que dans un stationnement souterrain.
20. Une aire de transbordement est permise à l'extérieure du bâtiment. Toutefois, cette dernière doit être situé en cour latérale ou en cour arrière, lesquelles sont accessibles par l'entrée charretière donnant sur la rue Jean-Talon Est, montrée à l'annexe D.
21. L'espace de stationnement extérieur, comprenant les cases de stationnement et les allées de circulation, doit être recouvert d'un béton perméable ou de tous autres matériaux semblables laissant l'eau s'infiltrer dans le sol.

SECTION 4 – AMÉNAGEMENT

22. Le projet doit atteindre un facteur de résilience climatique (FRC) minimum de 0,75.
23. Des espaces dédiés à la culture potagère (jardins communautaires) doivent être aménagés. L'espace dédié aux jardins communautaires doit faire, au minimum, 485 mètres carrés de superficie.
24. Au minimum, 38 arbres doivent être plantés.

25. Un arbre doit être planté à au moins 0,7 mètre d'une ligne de rue ou d'une ligne de terrain.
26. Un espace doit être laissé libre afin de permettre d'implanter un abribus (STM) sur une dalle de béton d'au plus 2,14 mètres de profondeur et de 4,04 mètres de largeur. L'espace pouvant accueillir une telle dalle est montré à l'annexe D.

SECTION 5 - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

27. En plus des objectifs et critères applicables en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les objectifs et les critères suivants s'ajoutent :

ÉCLAIRAGE

Le projet doit atteindre l'objectif suivant :

- 1° permettre un éclairage qui assure la sécurité des personnes tout en limitant les nuisances sur les propriétés avoisinantes.

Les critères suivants sont utilisés afin de mesurer l'atteinte de l'objectif :

- 1° un nombre suffisant de luminaires doit être prévu afin d'éviter les zones d'ombre;
- 2° les luminaires doivent être orientés de façon à éclairer les espaces au sol tout en évitant de projeter de la lumière hors du site;
- 3° un mobilier s'harmonisant avec l'architecture du bâtiment et l'aménagement du site doit être prévu;
- 4° l'éclairage proposé doit être complémentaire à l'éclairage de rue de la rue Jean-Talon Est afin d'éviter les zones de suréclairage.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN

Le projet doit atteindre l'objectif suivant :

- 1° favoriser la résilience du bâtiment face aux fortes pluies.

Les critères suivants sont utilisés afin de mesurer l'atteinte de l'objectif :

- 1° des mesures permettant de limiter la quantité d'eau de pluie se retrouvant au bas de la porte de garage, doivent être prévues, notamment par l'aménagement d'un buton;
- 2° des matériaux et des aménagements permettant de limiter l'entrée d'eau dans le bâtiment doivent être prévues.

CHAPITRE IV – AUTRES CONDITIONS

SECTION 1 – CULTURE POTAGÈRE ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

28. La certification de la qualité des sols, pour la culture potagère, doit être obtenue avant la délivrance du permis de construction. Dans l'éventualité où les sols ne sont pas déclarés propices à la culture potagère, les mesures nécessaires doivent être entreprises pour les rendre propices à la consommation.
29. Un plan de gestion des matières résiduelles, à jour, doit accompagner la demande de permis de construction.

SECTION 2 - DÉLAI DE RÉALISATION

30. Les travaux de construction doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

SECTION 3 - GARANTIES MONÉTAIRES

31. Préalablement à la délivrance du permis de construction visé par la présente résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 628 660 \$ doit être déposée.
32. La garantie visée au précédent article doit demeurer en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée selon les modalités suivantes :
- 1° par une nouvelle lettre de garantie bancaire d'un montant de 502 928 \$, à la constatation par l'officier responsable de l'achèvement des travaux visant l'enveloppe extérieure du bâtiment;

2° par une nouvelle lettre de garantie bancaire d'un montant de 377 196 \$, à la constatation par l'officier responsable de l'achèvement des travaux d'aménagement des jardins communautaires.

33. La garantie monétaire doit demeurer en vigueur jusqu'à la constatation par l'officier responsable de l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement, confirmant que le projet, dans son ensemble, est conforme à la présente résolution et à tout permis nécessaire à la réalisation de ce dernier.

34. Une disposition obligeant l'émetteur à renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance devra aussi être incluse dans le document de garantie.

35. Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, la Ville peut réaliser la garantie bancaire.

CHAPITRE V - DISPOSITIONS FINALES

36. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à cette dernière est nulle et sans effet.

37. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A – Terrains visés

Annexe B – Perspectives

Annexe C – Encadrement volumétrique

Annexe D – Extrait du plan d'aménagement

2- de mandater la secrétaire d'arrondissement de Saint-Léonard pour organiser la tenue de l'assemblée publique de consultation, relative à ce projet de résolution, en arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1269867003

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

À 15 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme ».

CM26 0912

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2026, par sa résolution CM26 0491 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM26 0491 du conseil municipal lors de son assemblée du 20 avril 2026, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mai 2026 à 15 h 30 à la salle 6A-35, située au 303, rue Notre-Dame Est, et annoncée au préalable par un avis public en date du 6 mai 2026, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026, par sa résolution CE26 1122;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1255367001

Règlement 03-096-10

46 – Toponymie et voies publiques

À 15 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Toponymie et voies publiques ».

À 15 h 23,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0913

Nommer « place Chez-Marguerite » la nouvelle place publique située au coin de la rue Charleroi et de l'avenue L'Archevêque, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1127;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de nommer « place Chez-Marguerite », la nouvelle place publique située au coin de la rue Charleroi et de l'avenue L'Archevêque, constituée du lot 1 844 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1264521008

CM26 0914

Renommer « aréna des Patineuses » l'aréna Saint-Louis, situé au 5633, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1128;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de renommer « aréna des Patineuses » l'aréna Saint-Louis, situé au 5633, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1264521009

CM26 0915

Nommer « Espace Treize » le lieu de création et de diffusion situé au 13, avenue Strathyre, dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1129;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de nommer « Espace Treize » le lieu de création et de diffusion situé au 13, avenue Strathyre, dans l'arrondissement de LaSalle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1264521003

CM26 0916

Nommer « parc des Sœurs-du-Bon-Conseil » situé à l'est de la rue Basile-Routhier, entre le boulevard Gouin Est et l'avenue Park Stanley, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1130;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de nommer « parc des Sœurs-du-Bon-Conseil » le parc connu sous l'appellation usuelle « parc Basile-Routhier », situé à l'est de la rue Basile-Routhier, entre le boulevard Gouin Est et l'avenue Park Stanley, constitué du lot 1 995 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1264521005

CM26 0917

Nommer « place des Pointerolles » la nouvelle place aménagée dans l'emprise de l'avenue Coloniale, entre les rues Elmiro et Demers, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 par sa résolution CE26 1281;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de nommer « place des Pointerolles » la nouvelle place aménagée dans l'emprise de l'avenue Coloniale, entre les rues Elmiro et Demers sur une partie du lot numéro 1 618 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1264521011

51 – Nomination / Désignation

À 15 h 39, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 15 h 39,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0918

Nommer Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de la Ville au bureau des fiduciaires de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal (Musée du Château Ramezay)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1104;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de nommer Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de la Ville au bureau des fiduciaires de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal (Musée du Château Ramezay);
- 2 - de rendre effective cette nomination dès son approbation par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1268021005

CM26 0919

Nommer Maude Thérour-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, à titre de membre observatrice au conseil d'administration du Conseil du système alimentaire montréalais, pour une période de trois ans, soit jusqu'au 24 juillet 2029

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2026 par sa résolution CE26 1105;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de nommer Maude Thérour-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, à titre de membre observatrice au Conseil du système alimentaire montréalais, pour une période de trois ans, soit jusqu'au 24 juillet 2029, en remplacement de Gabrielle Rousseau-Bélanger;
- 2 - de remercier Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de ville à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour sa contribution au Conseil du système alimentaire montréalais.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1269703001

65 – Motion des conseillers

À 15 h 40, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM26 0920**Motion de l'Opposition officielle - Pour la conservation du tunnelier « Lisette » afin de soutenir le développement futur du réseau de transport collectif de la région métropolitaine**

La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, et le conseiller Aref Salem déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.02. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le métro de Montréal assure 62 % des déplacements de transport collectif dans la région métropolitaine et qu'il est l'équipement de transport réalisant le plus de déplacements par jours au Canada;

Attendu que le prolongement de la ligne bleue du métro constitue l'un des plus importants projets de transport collectif actuellement réalisés au Québec;

Attendu que le tunnelier utilisé pour l'excavation du prolongement de la ligne bleue, surnommé « Lisette », représente un équipement spécialisé conçu sur mesure pour les besoins spécifiques au type de sol de Montréal dont l'acquisition, le transport et la mise en service impliquent des coûts considérables;

Attendu que les travaux d'excavation du prolongement de la ligne bleue doivent s'achever vers 2028;

Attendu que le développement et le maintien d'une expertise québécoise en matière de projets de transport collectif constituent un levier stratégique pour mieux contrôler les coûts et accélérer la mise en œuvre de nouveaux projets;

Attendu que plusieurs projets structurants de transport collectif sont envisagés ou à l'étude dans la région métropolitaine et nécessiteront des investissements majeurs dans les prochaines décennies;

Attendu que 46 % des actifs du métro de Montréal sont en mauvais ou très mauvais état et que près de 10 G\$ d'investissements en maintien d'actifs du métro nécessaires au cours des 10 prochaines années ne sont toujours pas financées;

Attendu que le 19 mai 2026, lors du lancement des travaux d'excavation du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, a appelé l'ensemble des partis politiques à s'engager à maintenir le tunnelier en activité après l'achèvement des travaux en cours, soutenant qu'il s'agit d'une mesure de saine gouvernance et de bonne administration permettant de planifier et de réaliser de façon continue les projets de transport collectif;

Attendu que la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, a rappelé lors du Sommet Climat en avril 2026 que « la transition passe aussi par des choix structurants, et le transport collectif en fait partie »;

Attendu que la mairesse de Montréal a également affirmé que « le transport collectif est un levier essentiel pour réduire nos émissions, améliorer la mobilité et rendre la transition accessible à tous »;

Attendu que le développement des réseaux de transport collectif constitue un outil indispensable pour répondre aux défis climatiques, à la congestion routière et à la croissance de la région métropolitaine;

Attendu que la conservation et la réutilisation d'équipements stratégiques peuvent contribuer à optimiser l'utilisation des fonds publics et à réduire les coûts liés à la réalisation de futurs projets d'infrastructures;

Attendu que plusieurs acteurs municipaux et métropolitains ont souligné l'intérêt d'évaluer les possibilités de réutilisation du tunnelier pour de futurs projets de prolongement de métro;

Attendu qu'une planification prévisible et continue des grands projets permet de préserver l'expertise développée, de réduire les délais de réalisation et les coûts tout en maximisant les investissements publics;

Il est proposé par Ericka Alneus

appuyé par Sarah V. Doyon
Aref Salem
Effie Giannou

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal reconnaisse l'importance stratégique de l'expertise acquise au sein du Bureau de Projet du prolongement de la ligne bleue, ainsi que, potentiellement, celle du tunnelier « Lisette » pour la réalisation de futurs projets de métro dans la région métropolitaine;
- 2- que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'évaluer toutes les options permettant de préserver l'expertise acquise au sein du bureau de projet du prolongement de la ligne

bleue, ainsi que d'étudier les conditions pour conserver le tunnelier « Lisette » à Montréal à la suite de l'achèvement du prolongement de la ligne bleue;

- 3- que cette évaluation porte notamment sur les bénéfices économiques, techniques et environnementaux associés à la réutilisation de cet équipement pour de futurs projets de métro ou d'autres infrastructures souterraines de transport collectif;
- 4- que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec, l'Autorité régionale de transport métropolitain, la Société de transport de Montréal et les autres partenaires concernés à collaborer afin d'identifier les projets de prolongement de métro susceptibles de bénéficier de la réutilisation du tunnelier;
- 5- que le conseil municipal réitère l'urgence d'assurer le maintien des actifs du métro de Montréal pour garantir le maintien de ses services et qu'il puisse continuer à jouer son rôle central dans la vitalité et la mobilité de la métropole;
- 6- que le conseil municipal réitère l'importance de poursuivre le développement des réseaux de transport collectif dans la région métropolitaine afin de répondre aux besoins croissants de mobilité et de soutenir la transition écologique;
- 7- que le conseil municipal reconnaisse le rôle de pionnière de Lisette St-Onge, première femme opératrice du métro de Montréal;
- 8- que le conseil municipal transmette copie de la présente motion au gouvernement du Québec ainsi qu'aux agences et organismes de transport collectif de la région métropolitaine de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus.

Mme Alneus mentionne notamment que la motion vise à encourager une vision à long terme du développement du transport collectif à Montréal, particulièrement dans l'est de la ville, en invitant les décideurs à dépasser les considérations liées aux cycles électoraux. Elle est d'avis que la réalisation de projets structurants repose sur une planification de plusieurs décennies. Puis, elle met de l'avant les investissements déjà consentis pour le tunnelier Lisette ainsi que son potentiel pour soutenir de futurs projets de métro. En terminant, elle insiste sur l'importance de saisir cette occasion afin de poursuivre le développement du réseau de transport collectif et de répondre aux besoins de mobilité des résidentes et des résidents de l'est de Montréal.

La présidente du conseil la remercie puis cède la parole à la conseillère Sarah V. Doyon.

La conseillère Sarah V. Doyon met tout d'abord en évidence l'occasion que représente le tunnelier Lisette, actuellement utilisé pour le prolongement de la ligne bleue, en estimant qu'il serait préférable de le conserver afin de poursuivre les travaux, notamment pour relier les lignes verte et bleue et améliorer la mobilité dans l'est de la Ville.

Par ailleurs, elle soutient que le développement du réseau de métro doit se poursuivre parallèlement aux investissements nécessaires pour maintenir les infrastructures existantes. Elle souligne également que la poursuite de nouveaux projets permettrait ainsi de préserver l'expertise acquise, de consolider les équipes spécialisées et de réduire certains coûts liés à la réalisation de futurs chantiers. Enfin, elle invite les membres du conseil à adopter une vision à long terme du transport collectif en planifiant dès maintenant les prochaines phases d'expansion du réseau, tant dans l'est que dans d'autres secteurs de Montréal.

À 15 h 46, la présidente du conseil, Chantal Rossi, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente du conseil, Émilie Brière.

Le débat se poursuit.

La vice-présidente du conseil, Émilie Brière, cède la parole à la conseillère Céline-Audrey Beauregard.

Mme Beauregard rappelle que les besoins en mobilité continueront de croître, notamment dans le Grand Sud-Ouest, où plusieurs secteurs sont appelés à se développer et à accueillir de nouveaux résidents-es.

De plus, elle fait mention des défis de déplacement auxquels font face la population de ce territoire, en raison notamment des distances à parcourir, des correspondances requises et de la présence d'imposantes barrières physiques. Dans cette perspective, elle estime que la conservation du tunnelier permettrait de maintenir des options pour de futurs projets structurants et de favoriser une meilleure connectivité entre les différents secteurs de Montréal.

À 15 h 51, la présidente du conseil, Chantal Rossi, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Nancy Blanchet qui abonde dans le même sens que ses collègues et qui renchérit sur les besoins évidents en matière de transport collectifs des arrondissements du Grand Sud-Ouest de Montréal.

Enfin, la présidente cède la parole au porte-parole de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Aref Salem.

D'emblée, M. Salem se dit favorable à l'esprit de la motion initiale et indique que la nouvelle version de celle-ci vise à préciser certains éléments, notamment que la mairesse de Montréal avait déjà évoqué, lors du lancement du tunnelier Lisette, la possibilité de conserver cet équipement pour de futurs projets de transport collectif.

Il fait ensuite état des investissements requis pour le maintien des actifs du réseau de métro et de l'importance de préserver cet équipement pour les générations futures. Aussi, il croit en la nécessité de conserver l'expertise développée dans le cadre du prolongement de la ligne bleue, en rappelant les besoins exprimés dans plusieurs secteurs de la métropole en matière de transport collectif structurant. En conclusion, il reconnaît l'importance d'obtenir un engagement gouvernemental permettant la poursuite du développement du réseau.

À 16 h 01, la présidente du conseil suspend les travaux pour une pause.

À 16 h 18, le conseil reprend ses travaux et la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, confirme que la nouvelle version de la motion 65.02, déposée par le conseiller Aref Salem, est consensuelle.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions et déclare la nouvelle version de la motion 65.02 adoptée à l'unanimité.

65.02

CM26 0921

Motion de l'Opposition officielle - Pour l'installation de radars photo devant chaque école primaire afin d'améliorer la sécurité des enfants aux abords des établissements scolaires

Le leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray, et le conseiller Alan DeSousa déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la sécurité routière aux abords des écoles primaires constitue un enjeu majeur pour les familles montréalaises et pour l'ensemble des acteurs du milieu scolaire;

Attendu que plusieurs secteurs de la ville présentent des problématiques récurrentes de vitesse excessive, mettant en danger les enfants, les parents, les membres du personnel scolaire et les résidents;

Attendu que l'administration municipale travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de déploiement des radars photo mobiles dans les zones scolaires de l'agglomération de Montréal présentant en priorité des enjeux de sécurité routière liés à la vitesse;

Attendu que les données de la Ville de Montréal et de divers organismes, dont piétons Québec, démontrent que la réduction de la vitesse des véhicules diminue significativement le risque de collisions et la gravité des blessures;

Attendu que des mesures de contrôle automatisé de la vitesse, telles que les radars photo, ont démontré leur efficacité dans plusieurs villes canadiennes pour réduire la vitesse moyenne des véhicules et améliorer la sécurité des piétons;

Attendu que le parti Projet Montréal, lors de la campagne électorale municipale de 2025, a proposé l'installation de radars photo devant chaque école primaire de Montréal afin de protéger les enfants et de renforcer la sécurité dans les zones scolaires;

Attendu que cette proposition visait à offrir une mesure structurante, rapide à déployer et fondée sur des données probantes, afin de réduire les comportements dangereux et d'assurer un environnement sécuritaire pour les déplacements scolaires;

Attendu que, selon les données récoltées dans le cadre des deux projets-pilotes effectués par le ministère des transports et de la mobilité durable du Québec dans les dernières années, la mise en place de radars photo permet de réduire de 36,6% les collisions en milieu urbain, et de réduire la vitesse moyenne de 11 km/h;

Attendu que l'installation de radars photo constitue un outil efficace, complémentaire aux aménagements physiques, pour réduire la vitesse et prévenir les collisions;

Attendu que la sécurité des enfants doit demeurer une priorité municipale, indépendamment des cycles électoraux ou des changements d'administration;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'une stratégie vision zéro visant à éliminer les décès et blessures graves sur son réseau routier d'ici 2040, et que l'installation de radars photo dans les zones scolaires s'inscrit pleinement dans les mesures reconnues pour atteindre cet objectif;

Attendu que la Ville de Montréal, dans son mémoire sur le projet de loi 48, adopté en mai 2024, réitère que le cadre législatif actuel limite la capacité des municipalités à déployer des appareils de contrôle automatisé de manière efficace et soutient que des modifications législatives sont nécessaires pour permettre un déploiement élargi, cohérent et adapté aux enjeux de sécurité routière propres aux milieux urbains;

Attendu que le projet de loi 48 vise précisément à moderniser le régime applicable aux systèmes de détection et de contrôle automatisé, en offrant aux municipalités un cadre plus souple et mieux adapté pour lutter contre la vitesse et améliorer la sécurité des usagers vulnérables;

Attendu que le contexte actuel de la campagne électorale provinciale offre une occasion pertinente de sensibiliser et d'inciter les partis politiques provinciaux à se positionner en faveur de mesures structurantes de sécurité routière, incluant l'installation de radars photo devant les écoles primaires;

Attendu qu'un engagement provincial clair en matière de sécurité routière scolaire pourrait soutenir et accélérer la mise en œuvre de telles mesures à Montréal et ailleurs au Québec;

Il est proposé par Christopher McCray

appuyé par Carla Beauvais
Céline-Audrey Beauregard
Alan DeSousa

- 1 - que le conseil municipal demande à l'administration municipale de déposer, dans les meilleurs délais, un plan de déploiement des radars photo devant l'ensemble des écoles primaires et secondaires du territoire montréalais à prioriser, en cohérence avec les orientations et les objectifs du plan d'action vision zéro 2025-2027 visant à sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables;
- 2 - que les revenus générés par les constats d'infraction, le cas échéant, continuent d'être réinvestis dans des initiatives de sécurité routière, incluant des aménagements sécuritaires aux abords des écoles;
- 3 - que le conseil municipal saisisse l'occasion offerte par la campagne électorale provinciale pour interpeller les partis politiques provinciaux et les encourager à soutenir publiquement l'accélération de l'implantation de radars photo dans les zones scolaires, en cohérence avec les objectifs de sécurité routière et de protection des enfants.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteur de la motion, le leader adjoint de l'Opposition officielle, Christopher McCray, pour sa présentation puis, à la conseillère Céline-Audrey Beauregard et au conseiller Alan DeSousa.

Le leader adjoint de l'Opposition officielle débute sa présentation en soulignant qu'à l'approche de la rentrée scolaire, la sécurité routière autour des écoles demeure une préoccupation majeure pour de nombreux parents. La vitesse des véhicules autour des écoles étant souvent soulevée comme un grand enjeu, il est d'avis que l'aménagement des rues permet de réduire les risques d'accident. Il expose, entre autres, des exemples où l'efficacité des radars photo pour réduire la vitesse et les collisions a été démontrée. M. McCray espère un déploiement rapide des équipements de radars photos par le gouvernement. Enfin, M. McCray demande à la Ville de Montréal de faire preuve de leadership en réclamant l'implantation prioritaire de radars photo près de toutes les écoles de la métropole et en élaborant un plan de développement afin de mieux protéger les enfants et l'ensemble des usagers-ères de la route.

Pour sa part, la conseillère Céline-Audrey Beauregard précise qu'elle appuie la motion et insiste notamment sur l'importance d'assurer des trajets sécuritaires pour les milliers d'enfants qui se rendent à l'école. Elle souligne que la vitesse constitue un des facteurs les plus déterminants dans la gravité des collisions et met de l'avant le fait que les radars photo ne sont pas seulement des outils pour des mesures punitives mais également des outils de prévention qui favorisent des changements de comportement. Mme Beauregard conclut en invitant ses collègues à appuyer la motion afin d'améliorer la sécurité dans les quartiers et de permettre aux jeunes de se rendre à l'école en toute sécurité.

À son tour, le conseiller Alan DeSousa, représentant de l'Administration pour ce dossier, indique qu'il accueille favorablement cette motion en y intégrant quelques modifications. Il rappelle que la sécurité routière autour des écoles représente une priorité pour protéger les milliers d'enfants qui se déplacent chaque jour vers leur établissement scolaire. M. DeSousa souligne que la vitesse excessive représente un facteur majeur dans la gravité des collisions et que les radars photo ont démontré leur efficacité pour réduire les vitesses et sauver des vies. Il souhaiterait réinvestir les revenus générés par des constats d'infraction dans la sécurité routière. Enfin, Le conseiller Alan DeSousa invite tous les partis, à l'approche de la campagne électorale provinciale, à placer la sécurité des enfants en tant que priorité absolue.

La leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, confirme la version consensuelle de cette motion.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions et déclare la nouvelle version de la motion 65.03 adoptée à l'unanimité.

65.03

À 16 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le 21 septembre 2026 pour la prochaine assemblée du conseil municipal.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

ANNEXE – POINT 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2026
Personnes élues du conseil municipal
Le 24 août 2026

-
- 1. DeSousa, Alan
 - 2. Fournier, Véronique